

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la FAPÉE

6 juillet 2018 - Palais du Luxembourg



Ordre du Jour

- ◆ Ouverture de l'Assemblée Générale
Jean-Yves Leconte, sénateur ; Xavier Gonon, président
- ◆ Vie de la fédération :
Rapport d'activité, cotisations
- ◆ Élection des administrateurs
- ◆ Ateliers
 - Montage et financement d'un projet immobilier
(AEFE, ANEFE, Banque Transatlantique)
 - Pour une école inclusive, le rôle des Parents
Commission d'intégration et de suivi scolaire dans les établissements de Tunisie ; Éléments de psycho-pédagogie et neuropédagogie
- ◆ Politique éducative dans l'enseignement français à l'étranger (Politique des langues, réforme du lycée, réforme du bac)
Présentation de Fabrice Rousseau, chef du service pédagogique à l'AEFE
- ◆ Table ronde sur l'avenir de l'EFE /
Echange avec les personnalités invitées
- ◆ Clôture de l'Assemblée Générale

AGO du 6-7-2018, 8h45-17h30

Liste des Présents

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

ABIDJAN, *Lycée international Jean Mermoz* (EPR MLF), Pascal GBIKPI

ASTANA, *Section française de l'Ecole Miras* (Part. MLF) Sophie BREANT

ATHENES, *Lycée franco-hellénique*, (Conv. AEFÉ) Jean-Jacques LASVALADAS

BAMAKO, *Ecole « les Lutins »* (Part. AEFÉ) Aliou TRAORE

BARCELONE, *Lycée français* (EGD) Marta CLIMENT, Catherine GARCIA BARRAGAN

BILBAO, *Lycée français* (Conv. AEFÉ) Luis Ignacio VICTORIA DE LECEA

BRAZZAVILLE, *Lycée Saint Exupéry* (Conv. AEFÉ) Franck JOBIC

BRUXELLES, *Lycée Jean Monnet* (EGD) Mihaela BUCUROIU, Christelle CHALLENGEAS

CARACAS, *Lycée français* (Conv. AEFÉ) Anne-Cécile CAPOT STELLIO, Nuria VILANOVA

DJEDDAH, *Ecole française internat.* (Part. MLF) Marie-Claude ABOU FADEL

DUBAI, *Lycée français internat. Georges Pompidou* (Conv. AEFÉ) Laurence MEUNIER

DUSSELDORF, *Lycée français* (Conv. AEFÉ) Florence HOUDAYER

FRANCFORT, *Lycée Victor Hugo* (EGD), Marc de la FOUCHARDIERE

HANOI, *Lycée Alexandre-Yersin* (EGD), Xavier DEPOUILLY

HONG KONG, *Lycée français international Victor Segalen* (Conv. AEFÉ) Yves BERNARD, Hend LEMENAGER

JOHANNESBOURG, *Lycée français Jules Verne* (Conv. AEFÉ) Christelle LAUCHEZ-GRAT, Marion de MARCELLUS

KUALA LUMPUR, *Lycée français Henri Fournier* (Conv. AEFÉ) Nathalie AROYO

LAGOS, *Lycée français Louis Pasteur* (Conv. AEFÉ) Catherine TERRAZ

LA HAYE, *Lycée Vincent van Gogh* (EGD) Anne LACOMBE

LONDRES, *Lycée Charles de Gaulle* (EGD) Virginie ROYER

MADRID, *Lycée français* (EGD) Stéphane VOJETTA, Beatriz LOPEZ Farah OUEZZANI (FAPALFE)

MOHAMMEDIA, *GS Claude Monet* (EGD) Rhizlane EL KHIATI

MURCIA, *Lycée André Malraux* (EPR MLF) Gemma GARCIA GARCIA, Laura SANCHEZ BALSALOBRE

OUGADDOUGOU, *Lycée Saint-Exupéry* (Conv. AEFÉ) Claire de la HOUGUE, Issa SIDIBE

PANAMA, *Lycée Paul Gauguin* (Conv. AEFÉ) Alejandra HOFER-HERRMANN

RIYAD, *Ecole française internationale* (Conv. AEFÉ) Farida AOURAOU-MEHARZI

ROME, *Lycée Chateaubriand* (EGD) Mélissa NACHTIGAL

SANTIAGO, *Lycée Antoine de Saint-Exupéry* (Conv. AEFÉ), représentant les APE des lycées français du Chili Olivier BASTET

SAO PAULO, *Lycée Pasteur* (Conv. AEFÉ) Alain GOULENE

SHANGHAI, *Lycée français* (Conv. AEFÉ) Camille GARNIER, Claire DELPIERRE

SINGAPOUR, *Lycée français* (Conv. AEFÉ) Axel FOUCAULT, Corrine PETIT, Pierre CHANTECLAIR, Yves MARCEL

TUNISIE, *APEESFT* (10 établissements EGD) Manel DRIDI

VALENCE, *Lycée français* (EGD) Sandrine CONAN, Marta BORSO DI CARMINATI PERIS

VILLANUEVA DE LA CANADA, *Lycée Molière* (EPR MLF/Conv. AEFÉ) représentant la FAPALFE et la Coordination des étab. d'Espagne Jean Nicolas PAGNOUX

YAOUNDE, *Lycée Fustel de Coulanges* (Conv. AEFÉ) Josiane AGBAYAHUN DJOFFON

ZURICH, *Lycée français Marie Curie* (Conv. AEFÉ) Sébastien RICOUT, Coralie ARIGONI

** Sont présentes ou représentées 74 APE totalisant un nombre de 131 voix sur un total de 225 voix.*

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle peut valablement délibérer.

AEFE

Christophe BOUCHARD, *Directeur*
Jean-Paul NEGREL, *Directeur Adjoint*
Laurent SIGNOLES, *Secrétaire Général*
William NGUYEN, *Expertise, audit et conseil*
Raphaëlle DUTERTRE, *Relations avec les élus*
Bruno AGUESSE, *Aide à la scolarité*
Fabrice ROUSSEAU, *Service Pédagogique*
Isabelle PICAULT, *IEN, Référente Handicap*
Christine MINETTO, *IA-IPR de Langues*
Maria Concepcion GOMEZ, *IA-IPR espagnol*
Carole BRANDOU, *Afrique Occidentale, Afrique Centrale et Afrique Australe et Orientale*
Mélanie THOMAS, *Asie, Moyen-Orient*
Véronique CHAMPIGNY, *Orientation et enseignement supérieur*
Gilles ALMOSNINO, *Maghreb, Océan indien*
France BESSIS, *Europe*
José LESAULNIER, *Amériques*
Pierre FAVRET, *Immobilier*

INVITES

Jean-Christophe DEBERRE, *Directeur général de la Mission laïque française*
Dominique DEPRIESTER, *DGM - pôle de l'enseignement français à l'étranger et de l'enseignement bilingue*
Françoise HIRZEL, *Directrice de l'ANEFE*
Michèle BLOCH, *Français du Monde-ADFE*
Quentin DUVAUCHELLE, *proviseur*
Patrick DUROS, *proviseur*
Rosalie BOJOLY, *psychopédagogue, coach interculturel*
Alain SCHNEIDER, *SGEN-CFDT*
Patrice MENOUD, *UNSA – hdf*
Pascal JOUBIN, *Corinne GRIGNANO, Clément CARAMANTE, Maryline NAVARRO, Banque transatlantique*

ELUS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Jean-Yves LECONTE, *Sénateur*
Claudine LEPAGE, *Sénatrice*
Hélène CONWAY-MOURET, *Sénatrice*
Olivier CADIC, *Sénateur*
Richard YUNG, *Sénateur*
Samantha CAZEBONNE, *Députée*
Frédéric PETIT, *Député*
M'jid EL GUERRAB, *Député*
Cédric ETLICHER, *Elu consulaire*
Louis SARRAZIN, *Elu AFE*

AMFAPEE - BUREAU DE PARIS

Xavier GONON, *Président (Tananarive)*
François DENIS, *Président d'honneur*
François NORMANT, *Secrétaire général*
Isabelle TARDE, *Déléguée générale*
Kate KEENER, *Melissa HANSON, Amira KORKOR, Bureau*



Je suis heureux de vous retrouver à ce rendez-vous annuel au Palais du Luxembourg. Cette année a été très particulière avec l'annonce de la suppression de 33M€ au budget 2017 de l'AEFE. L'augmentation de la PFC de 6 à 9% a été rude pour les établissements conventionnés et les établissements à gestion directe, et cette participation porte sur une assiette relativement injuste et considérée d'autant plus injuste que 1 point de contribution vaut 10 millions d'euros.

Y a-t-il eu une mauvaise gestion de l'AEFE?

L'AEFE essaie, depuis des années, avec des moyens contraints et des élèves en augmentation de faire mieux avec autant et parfois avec moins.

Certains établissements ne peuvent pas faire remonter les frais de scolarité perçus en monnaie locale parce que la monnaie n'est pas convertible.

Les fonds qui restent dans les établissements figurent au compte financier de l'Agence au taux de chancellerie mais ne sont absolument pas disponibles. Ces établissements ne peuvent pas remonter et ont des dettes vis-à-vis de l'AEFE.

La commission de finances du Sénat a décidé de faire un focus sur l'AEFE. Une mission de contrôle complète la mission menée par Maryse Bossière de l'inspection générale des Affaires étrangères pour essayer de préciser la réforme de l'AEFE dont on parle depuis un an.

La perspective du président de la République de doubler le nombre d'établissements est une bonne nouvelle

Il n'y a rien de pire qu'une politique malthusienne. Cela prouve que le réseau est une priorité.

Depuis 10 ans le réseau homologué ouvre en moyenne 300 à 400 classes supplémentaires par an sans plus d'enseignants détachés. Peut-être que nous n'avons pas besoin de doubler le nombre de titulaires mais ne pas assumer qu'il faudra l'augmenter est un risque par rapport à la qualité que nous voulons préserver.

Si on double le nombre d'élèves il faudra assumer la diversité des élèves, assumer qu'ils n'auront pas tous forcément le profil classes préparatoires et Sciences Po, il faudra au moins, dans les endroits où on a beaucoup d'élèves, ouvrir des classes pour faire de l'excellence dans d'autres orientations, en particulier, dans les filières techniques et professionnelles.

Les personnels

Le problème des détachements dans le réseau est moins sensible cette année sans doute en raison du changement de directeur des ressources humaines au ministère de l'Education nationale. Il est plus pragmatique face à un véritable défi national qui est la capacité d'attirer de nouveaux enseignants et de rendre le métier d'enseignant attractif, ce qu'il n'est pas.

Une partie de notre avenir à l'étranger dépend de la réponse de l'Education nationale à ce défi. Beaucoup de nouveaux enseignants souhaiteraient une expérience à l'international or, 60 % des enseignants à l'étranger ne souhaitent plus rentrer en France. En résultat de quoi l'Education nationale n'est pas prête à détacher plus de 1% de sa masse d'enseignants à l'étranger.

Aujourd'hui les statuts sont confus: nous ne devons pas confondre les statuts d'expatrié et résident. Le résident a le droit d'être non mobile, l'expatrié à une obligation de mobilité. Or, aujourd'hui lorsqu'on demande un détachement on sait que c'est pour un "faux" résident. Il faudra évoluer.

Formation des personnels locaux : Que les recrutés locaux à l'étranger puissent être titularisés ou aient une formation équivalente, et ratifiée et reconnue au niveau équivalent aux titulaires, est nécessaire.

On peut avoir des inquiétudes quand on voit qu'avec un bac + 2 vous pouvez faire un diplôme universitaire en 120 heures à distance et être enseignant dans un établissement français à l'étranger. C'est un peu audacieux pour la qualité de l'enseignement à l'étranger...

La réforme demande un accord de tous sur trois préalables

1) L'homologation : c'est la qualité, la norme. Qui certifie, qui supervise et quel est le rôle de l'AEFE ?

Si celui qui donne l'homologation est aussi opérateur, il va certifier en fonction de ses capacités...

On entend des fonctionnaires qui se moquent de l'homologation et pour qui l'important est d'avoir des drapeaux français sur des écoles pour dire que les engagements présidentiels sont tenus.

2) Accessibilité pour les Français, l'aide à la scolarité

On veut doubler le nombre d'élèves mais va-t-on doubler le nombre de Français? Comme les frais de scolarité vont continuer à augmenter, est-on capable d'assumer une politique de bourses pour plus d'élèves français?

3) Quelle est la capacité de l'État à développer le réseau?

Le rapport de la Cour des comptes de 2016 établissait que 1,8 milliards€ de frais de scolarité étaient payés par les parents, 0,4 milliards€ provenaient de subventions publiques. Comment, en payant de moins en moins l'Etat peut-il contrôler tout le système ?

Comment peut-il imposer une norme ?

Quelle est la capacité de l'Agence à emprunter pour pouvoir accompagner le développement immobilier ? Quelle réforme des pensions civiles pour que l'Agence n'ait pas des pieds de plomb avec des pensions civiles représentant 70% de sa masse salariale pour les titulaires alors que les écoles autofinancées bénéficient d'une subvention cachée d'à peu près 25 000 € par titulaire détaché direct ?

Les enjeux plus statutaires

Les Etats de résidence ont des exigences (questions fiscales et sociales pour les enseignants, réciprocité d'enseignement dans le pays). Le Liban en est en ce moment un exemple.

Dans chaque pays ces exigences sont différentes et ce ne sera pas un rectorat des établissements français à l'étranger qui pourra les régler.

Est-il raisonnable de mettre tous les moyens publics sur un réseau qui tend à être de plus en plus privé, un réseau pour des classes moyennes et supérieures ?

Peut-on demander à des établissements qui sont entièrement financés par les parents de faire la politique de coopération éducative de l'État ? Que fait-on des effets de concurrence ?

Le réseau concentre beaucoup de moyens pour une petite élite qui a les moyens de se payer une éducation privée. Nous devons avoir aussi ce sujet en tête, nous ne pouvons pas oublier notre mission de coopération éducative, au risque de ne pas être conformes à notre histoire. C'est aussi important au moment où l'État lance Cap 22 sur la réforme de l'État parce qu'il faut un minimum de moyens si on veut développer une politique publique ou accompagner des investissements privés dans ce domaine.

Merci à vous tous et merci à la FAPEE pour tout ce qu'elle a fait cette année. Beaucoup de personnes travaillent sur la réforme en ce moment -peut-être un peu trop en silo- mais nous faisons confiance à Maryse Bossière. Tout ce que vous faites est utile, tout ce que nous pouvons faire du côté du Parlement, pour que la réforme tombe du bon côté, est utile.

RAPPORT D'ACTIVITÉ de la FAPÉE

Exercice 2017 - 2018

Présenté par Xavier Gonon, président
et Isabelle Tardé, déléguée générale



Seule représentante de l'ensemble des associations de parents d'élèves, gestionnaires et non gestionnaires, français et étrangers, au conseil d'administration de l'AEFE et de la Mission Laïque Française

La présence de la FAPÉE dans le monde

160 membres à jour de cotisation dont 71 APE gestionnaires

+4 nouvelles adhésions cette année : Amsterdam, Abidjan Mermoz, Londres Churchill, Bâle

Et les associations régionales :
APEESFT Tunisie
FAPALFE d'Espagne
FAPE OSUI Maroc



Conseil d'administration 2017-18

Xavier Gonon, président ; Manel Dridi (Tunisie) ; Marie-Claude Abou Fadel (Djeddah) ; Corrine Petit, vice-présidente (Singapour) ; Nathalie Aroyo, vice-présidente (Kuala Lumpur) ; Farah Ouezzani (Madrid, Fapalfe-Espagne) ; Bernard Pora (Shanghai) ; Virginie Royer, trésorière (CDG Londres) ; Jean Nicolas Pagnoux (Villanueva de la Canada, Fapalfe-Espagne) ; Aly Sayegh (Bamako) ; François Normant, secrétaire général (Saly), Catherine Terraz (Lagos) ; Patrice Pischedda (Bangkok) ; Alain Goulène (Sao Paulo) ; Sébastien Ricout (Zurich).

Bureau Isabelle Tardé, Kate Keener

DIVERSITÉ DES ACTIONS

=> En direction des parents et des Associations de parents

CONSEIL

- Le bureau est ouvert tous les jours et répond à toute question des APE et parents.
- Relecture de statuts, conventions, domiciliation.

INFORMATION-COMMUNICATION

- Animation du site internet *fapee.com*, Page Facebook (APE FAPÉE/Page FAPÉE)
- Edition d'infolettres mensuelles
- Informations ponctuelles via les e-groupes

MISE EN RESEAU ET PARTAGE D'EXPERIENCES

➔ Les sujets des APE non gestionnaires :

Sondage sur l'équipement et le coût de tablettes numériques, orientation Parcoursup, suppression de postes de résidents, effectifs en classe de terminale/ date d'arrêt des cours, mode de désignation et rôle des parents délégués de classe, organisation de la médecine scolaire, rythmes scolaires, paniers-repas, actions des APE en matière de développement durable, réforme des langues/parité horaire, élèves à besoins éducatifs particuliers/PPS/aménagements d'examens, restrictions budgétaires/ réforme de l'AEFE/Lettres Président/ministres/élus, climatisation des classes, élections des représentants de parents aux instances, charte voyages scolaires, casiers élèves, cours particuliers/soutien scolaire payant dans les établissements, APE non gestionnaire gérant le transport scolaire, assurance scolaire...

➔ Les sujets des APE gestionnaires :

Recrutement du conjoint d'un membre de la direction, contrat local/contrat résident, charte informatique interne, convention domaniale, langues, évolution du parcours bilingue PARLE/section internationale, divers sujets RH, droit de grève, représentants syndicaux élus au CG ?, directeur administratif recruté localement, modification du règlement du travail des recrutés locaux, logiciels de gestion, PFC, mesures budgétaires correctives/ réforme de l'AEFE/lettres Président/ministres/élus, signature convention, suppression de postes de résidents/ refus de détachements...

DIVERSITÉ DES ACTIONS

=> En direction des parents et des Associations de parents

VIE DE LA FÉDÉRATION

- **Conseils d'administration** de la FAPEE en téléconférence (17 octobre 2017, 26 janvier 2018)
- **Confcalls des présidents d'APE des EGD** (Europe du Nord, Europe du Sud, Maghreb-Afrique, Asie)
- **Séminaire des établissements partenaires d'Afrique** (2-3 fev. 2018, Abidjan)
- **Cinquantenaire du lycée français de Singapour**, visite du **Lycée français de Kuala Lumpur** (23-24 mars 2018)
- **Assemblée générale des APE d'Espagne** FAPALFE (27 avril 2018.)
- **Missions**
 - ➔ **Vienne**, lycée français - rencontre du bureau de l'UPEL et du direction de l'établissement. (1^{er} déc. 2017)
 - ➔ **Tunisie** : Visite des établissements, rencontres avec l'ambassadeur, la conseillère culturelle, les chefs d'établissement, le comité directeur des associations de parents d'élèves des lycées français de Tunisie - APEEFST (18-20 déc.2017)
 - ➔ **Bruxelles**, lycée Jean Monnet : rencontre du bureau de l'UPE et du chef d'établissement. (1^{er} fév. 2018)
 - ➔ **Bénidorm, Murcia, Alicante** : Rencontre avec les APE et les chefs d'établissement (27-28 avril 2018)
 - ➔ **Montréal** : Visite des établissements Marie de France et Stanislas (30 mai, 1^{er} juin 2018)



En tension : Les établissements de la MLF au Liban

Le 21 août 2017, le Parlement a voté une loi (46) augmentant fortement les salaires des enseignants du public, mais aussi dans le privé. Il faut savoir que les salaires étaient bloqués depuis 8 ans.

L'augmentation se fait par 2 biais :

- Par une augmentation de la grille (point indiciel)
- Par la création de 6 échelons supplémentaires. C'est la partie la plus coûteuse.

Cela représente en tout une augmentation d'environ 70% des salaires et **+25% d'augmentation des frais de scolarité**. Les comités de parents ont décidé de saisir le juge aux référés ce qui a bloqué toute augmentation.

Le Liban est le seul pays qui a une loi encadrant les établissements publics et privés (loi 515-96).

Les Comités élus de Parents d'élèves ont le droit de vote du budget de l'établissement. Il s'agit du budget de l'année en cours.

Le budget est présenté fin décembre et ils ont 3 semaines pour l'examiner.

Si le Comité de Parents ne le signe pas, le budget revient vers le Ministre de l'Éducation nationale du pays. Si le ministère considère que le budget est conforme, le budget s'exécute.

Si le ministère considère que le budget n'est pas conforme, le Tribunal Arbitral Éducatif est saisi. Ce tribunal est composé d'un juge et de 2 assesseurs, dont l'un représente les parents. Seulement, en 2017-2018, le tribunal arbitral éducatif n'était pas encore nommé.

Blocage => Grève des enseignants.

La MLF est d'accord pour augmenter la grille tout de suite et a proposé un lissage de l'augmentation liée aux 6 échelons sur 2 ans.

Une médiation est menée par le ministre de la justice. La situation semble se régler dans certains établissements, mais au Grand Lycée c'est au point mort, aucun dialogue entre le comité de parents et la MLF.

L'Evolution du Réseau

=> ACTIONS EN DIRECTION DES PARTENAIRES

Représentation des associations de parents d'élèves,
Partenariat institutionnel, Instances de concertation

- **Juillet 2017 : ANNULLATION DES CREDITS DE PAIEMENT DANS LA LOI DE FINANCE RECTIFICATIVE 2017...**
- **Octobre 2017 : MESURES CONTRIBUTIVES ...**
- **Mars 2018 : ANNONCE D'UNE NOUVELLE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER ET LA FRANCOPHONIE...**

Déclarations, les 50 propositions
de la FAPEE :

<http://www.fapee.com/-Evolution-du-reseau->



Les problématiques sur le fond

- Le réseau a besoin d'emplois d'enseignants
- Les pensions civiles sont trop lourdes
- Les fonds de réserve des EGD sont de l'argent public
- L'AEFE n'a pas la capacité d'emprunter
- Les capacités contributives des familles sont à la limite du supportable
- L'enseignement doit s'internationaliser
- La gouvernance de l'AEFE doit faire plus de place aux représentants des associations de parents

Les problématiques sur la forme

- Être associés en amont des décisions
- PFC à 9% - Respecter la convention

28 juillet 2017 : Réunion avec **Christophe Bouchard** et ses adjoints à l'AEFE

31 juillet 2017: Lettre au président de la République

20 octobre 2017 : Lettre aux ministres et aux élus sur les mesures de régulation décidées par l'AEFE et sa tutelle.

27 octobre 2017 : Réunion de travail avec les représentants des personnels

27 octobre 2017: **Réunion avec Christophe Bouchard, directeur de l'AEFE**

6 novembre 2017 : réunion de travail avec l'ADFE FDM et les syndicats des personnels (SNES, SNUIPP, CFDT, UNSA)

24 novembre 2017 : **Réunion avec Laurence Auer, Directrice de la Culture et de l'enseignement, Direction générale de la mondialisation**

27 novembre 2017 : Conseil d'administration de l'AEFE

21 décembre 2017 : **rencontre avec M. Vassy, Directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères**

7 mars 2018 : Entretien avec Laurence Auer, Directrice de la Culture et de l'enseignement, Direction générale de la mondialisation

12 mars 2018 : Entretien avec le Sénateur Olivier Cadic

12 mars 2018 : Entretien avec le Sénateur Jean-Yves Leconte

19 mars 2018 : Entretien avec le Sénateur Ronan Le Gleut

27 mars 2018 : **Entretien avec Gaétan Bruel, Conseiller Amériques, diplomatie culturelle, influence et francophonie, cabinet du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères**

28 mars 2018 : Entretien avec le Député Frédéric Petit

29 mars 2018 : Conseil d'administration AEFE

12 avril 2018 : **Audition par la commission des finances du Sénat- mission "Action extérieure de l'État"**

13 avril 2018 : **Audition par la mission d'audit interministérielle (Mission des Inspections générales des Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Education nationale**

30 avril 2018 : **Entretien avec Philippe Berthon, conseiller spécial francophonie à la présidence de la République**

17 mai 2018 : Entretien avec la députée Samantha Cazebonne

13 juin 2018 : **réunion avec Laurent Bili, directeur général de la Mondialisation et président du Conseil d'administration de l'AEFE.**

=> ACTIONS EN DIRECTION DES PARTENAIRES

Représentation des associations de parents d'élèves,
Partenariat institutionnel, Instances de concertation

=> AEFE

- **Conseils d'administration** (27 nov. 2017; 29 mars, 28 juin 2018)
- **Intervention au séminaire des chefs d'établissement nouvellement nommés dans le réseau** (17 mai 2018)
 - * **Présentation des associations de parents d'élèves du réseau, présentation du Conseil Exécutif du Lycée Français de Singapour**
- **Réunions de travail** : sur les instances (conseils de groupement de gestion) 19 oct. 2017; le dispositif PARLE 21 mars 2018)
- **Observatoire pour les élèves à besoins particuliers** (29 nov. 2017; 29 mars, 29 juin 2018 et plusieurs réunions de travail, notamment pour le livret des Accompagnants)
- **Commission nationale des bourses scolaires** (13-14 déc. 2017, 13-14 juin 2018)

=> Mission Laïque Française

- **Assemblées générales** (23 jan., 29 juin 2018) & Réunion de travail sur les orientations stratégiques (28 nov. 2017)
- **Congrès de la Mission Laïque Française**, Caen-Deauville (16-18 avril 2018)

=> **Assemblées des Français de l'Étranger** (oct. 2017, mars 2018)

=> **Assemblée générale de l'ANEFE** (3 oct. 2017, 15 mars 2018)

=> **Colloque sur l'école de la confiance (MCLCM)** (13 nov. 2017)

=> **Visite du lycée International de Noisy Le Grand** (25 jan 2018)

=> **Congrès des établissements à sections internationales organisé par la FDEI à Strasbourg** (21-22 mars 2018)

=> **Entretien avec le président des Anciens élèves du réseau (ALFM)** (13 mars 2018)

=> **Cérémonie des boursiers d'excellence, Paris**, (13 juin 2018)

CA de l'AEFE du 28 juin 2018

La FAPEE a mis sur la table le sujet du transfert de l'EGD de St Petersburg à un opérateur privé, non pas sur le fond mais sur la forme de ce transfert.

Malgré notre requête officielle, le président du CA n'a pas autorisé un vote sur ce sujet et les réponses apportées n'ont pas levé les doutes sur les incertitudes juridiques du dossier.

Nous avons été bien seuls à défendre le droit des administrateurs dans la gouvernance de l'AEFE ; aucun soutien en séance des syndicats d'enseignants ni des autres représentants de parents d'élèves au sens large.

A quoi sert donc notre engagement en tant qu'administrateur de l'AEFE si nous ne sommes autorisés qu'à constater a posteriori des sorties d'inventaires sans avoir le moindre droit de regard, ni de participation, sur des décisions structurantes ?

Le Conseil d'Administration n'est donc qu'un Conseil d'Approbation...

La réforme à venir doit se pencher sur cette question.

Xavier Gonon

Les parents engagés dans le réseau, c'est beaucoup de valeur ajoutée en moyens éducatifs !



OBSERVATOIRE DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS



Créé en 2016 par l'AEFE en partenariat avec la Mission Laïque Française.

Cette année, nous avons travaillé sur :

=> **les questions fréquentes** (Brochure AEFE sur l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les établissements d'enseignement français à l'étranger)

=> **le livret pour les Accompagnants** à destination des parents dont l'enfant est en situation de handicap ;

=> **Une foire aux questions (FAQ)** à destination des enseignants est en cours de rédaction.

=> **ATTENTION « Dépistage »** : les enseignants ne sont pas des personnels médicaux. Ils ne font pas de diagnostics. Ils peuvent repérer des difficultés par rapport à un élève du même âge mais ne dépistent pas. La formation reste à privilégier pour aider les équipes dans leur repérage.

=> **Projet de plateforme numérique ressource du MEN (DGESCO)** à l'attention des enseignants qui scolarisent un élève en situation de handicap. L'AEFE et la MLF souhaitent vivement que les enseignants du réseau puissent avoir accès à ce nouvel outil.

Pour la première fois, la loi de finances octroie une dotation de 300 000 euros à l'AEFE pour financer en 2018 les accompagnants des élèves boursiers français en situation de handicap.

Enquête de rentrée 2017-18 réseau AEFE et MLF

Le classement des troubles est similaire à celui de la France. Les élèves en situation de handicap représentent 0,38% de l'effectif total du réseau.

RETOURS : « *Les élèves atteints de troubles du psychisme et du spectre autistique ont des situations de scolarisation difficiles à gérer.* »

« *Il est difficile pour les équipes de répertorier les troubles : les diagnostics ne sont pas assez précis et souvent l'« étiquetage » est trop rapide par rapport à une difficulté scolaire que l'enseignant/les parents n'arrivent pas à définir faute de regards extérieurs.* »

Quelques chiffres :

A la rentrée 2017, **16 493 élèves** bénéficient d'un aménagement cette année, soit **4,7% des élèves du réseau**, grâce à l'engagement de l'ensemble des communautés éducatives.

	2016-2017	2017-2018
Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)	3 797	4 140
Projet d'accueil individualisé (PAI)	4 455	5 603
Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)	3 754	5 413
Projet personnalisé de scolarisation (PPS)	1 049	1 337 dont 290 élaborés par une MDPH

On dénombre **835 accompagnants** à la scolarité des élèves en situation de handicap (ASESH), soit 736 accompagnants individuels et 99 accompagnants mutualisés.

Les parents restent les principaux financeurs des accompagnants. Le nombre d'accompagnants mutualisés est en hausse. C'est une démarche à favoriser.

Médecins référents : 164 contre 59 l'an dernier, avec une forte représentation dans les EGD et les établissements de plus de 500 élèves.

Aide à la scolarité

Commission Nationale des Bourses scolaires (CNB)

2017(RS) / 2017-18 (RN) :

25 367 boursiers pour un montant total de 105 millions€, soit 20.85% des élèves français scolarisés dans le réseau.

2018 (RS) /2018-19 (RN) :

La dotation initiale s'élève à 110 millions€, même montant qu'en 2017.
La subvention de l'Etat s'élève à 106.7 millions€.

- Les crédits non consommés sont systématiquement remis en CCB2
- Près de 40% des familles sont boursières à 100%
- Le coût moyen par boursier s'élève à 4.077€
- Le montant moyen des frais de scolarité s'élève à 5.591€
- Les bourses parascolaires représentent 19.5% du montant total des bourses

Evolution des élèves français dans le réseau international (AEFE)

- 114.000 en 2014
- 117.000 en 2015
- 117.000 en 2016
- 121.000 en 2017

Amérique du Nord

Aux Etats-Unis, les établissements dont les frais de scolarité dépassent 16,000\$ voient les bourses AEFE plafonnées sur les tarifs de 2012/2013.

Impayés/Recouvrements

Note du directeur aux chefs d'établissement modifiant la circulaire du 16 mars 2015 pour éviter de déscolariser les élèves.

Responsabilité comptable des établissements dans le domaine des bourses scolaires

Dans le domaine des bourses scolaires, les établissements exercent une responsabilité directe sur le plan financier et comptable, notamment en ce qui concerne la fixation et la communication au consulat des tarifs scolaires, le contrôle de l'assiduité scolaire des boursiers et l'utilisation des subventions pour bourses scolaires qui leur sont versées.

Ainsi, ils sont garants de la scolarisation effective des enfants boursiers et des conséquences financières qui en découlent.

Ils sont également garants de la mission de service public d'enseignement qui leur a été confiée par le législateur et doivent donc, à ce titre, veiller particulièrement à l'accueil dans leurs établissements des enfants français issus des familles à revenus modestes, potentiellement boursières.

Ainsi, l'inscription des élèves dans les établissements ne doit en aucun cas être conditionnée par le versement préalable des frais de scolarité. En outre, dans l'attente de la décision arrêtée par l'Agence, les établissements sont invités à recouvrer les sommes dues de manière individualisée en se basant sur la capacité contributive réelle des familles.

Par ailleurs l'AEFE insiste sur le fait que la procédure de demande de bourse scolaire est totalement indépendante de la procédure d'inscription des enfants dans les établissements.

En conclusion :

Ce rapport d'activité présente la diversité des actions que nous avons menées tout au long de l'année.

Un des axes de notre positionnement vis à vis de l'AEFE et de nos interlocuteurs a été de faire reconnaître la légitimité du dialogue et de donner aux représentants de parents une place réelle dans le processus de décision, la conduite des établissements et du réseau. Deux exemples l'illustrent, à l'automne et au printemps.

L'augmentation de la PFC :

Il n'a jamais été question pour nous de refuser l'augmentation de 6 à 9%. Pour les EGD la cause était entendue puisqu'ils font partie du périmètre de l'AEFE. La validation de cette augmentation par le CA de l'Agence entérinerait pour eux l'augmentation.

Par contre, pour les établissements conventionnés, nous nous sommes opposés à la décision unilatérale de l'AEFE, cocontractant de la convention, d'augmenter unilatéralement un taux prévu dans le contrat. La direction de l'AEFE n'a pas voulu entendre cet argument. Nous souhaitons que l'Agence respecte l'article 12 de la convention et qu'elle négocie avec les comités de gestion dans un réel dialogue. Cet exemple est symptomatique de l'attitude actuelle de l'Agence et de la tutelle de l'Agence sur le rôle des parents. Le partage de responsabilité des compétences est bien mis en avant mais dans les faits, l'Agence préfère passer en force. Elle a préféré faire voter l'augmentation unilatérale de cette PFC - après le vote des budgets dans vos établissements -.

Nous défendons une vraie place des parents dans le processus de décision. Cette attitude rigide de l'administration comporte des risques : des établissements conventionnés s'interrogent sur la pertinence du statut de conventionné par rapport à celui de partenaire, simplement parce qu'en face, il y a un partenaire qui ne joue pas le jeu à égalité de responsabilités et de capacité de décisions.

Autre exemple : l'établissement de Saint-Petersbourg, petite école primaire de 55 élèves, annexe de l'EGD de Moscou que la DGM ne souhaite plus voir dans le périmètre de l'AEFE, parce que c'est compliqué à gérer et coûteux. C'est une réflexion sans doute légitime et justifiée de savoir si le statut d'EGD convient à ce type d'établissement.

Nous nous sommes fortement opposés au président du conseil d'administration de l'Agence la semaine dernière simplement parce que là encore, il y avait un passage en force : nous demandions que le conseil d'administration de l'Agence soit décisionnaire sur une décision majeure de la vie du réseau et de l'utilisation d'actifs de l'AEFE. Nous avons été retoqués sur la demande de vote. Cela souligne le peu de cas du rôle des administrateurs en général. Ce point devra être traité lors des discussions sur la réforme.

En fait beaucoup de problèmes dans les établissements et au niveau central découle de cette fermeture au dialogue et du refus de considérer de notre capacité à être associés à la conduite des établissements et du réseau dans son ensemble.

Toutes ces activités de la FAPEE et tout au long de l'année ne pourraient se faire sans votre engagement au quotidien dans les établissements, sans l'engagement des administrateurs de la FAPEE et que je remercie, des membres du bureau puis spécifiquement et, bien évidemment, de nos deux collègues Kate Keener et Isabelle Tardé qui sont en permanence au bureau à Paris qui répondent à toutes vos questions aux e-mails, réagissent rapidement à vos inquiétudes et soutiennent votre engagement bénévole.

Xavier Gonon

➡ **Le Rapport d'activité de l'exercice 2017-18 est approuvé à l'unanimité.**

Cotisations : proposition de barèmes

Mise en conformité des cotisations avec nos statuts où il est prévu que les cotisations soient adossées à un tarif par adhérent.

Nous avons à la fois la volonté de nous conformer à nos statuts en reformalisant ce mode de calcul de cotisation et de mettre en place un système de cotisation qui permette progressivement de s'affranchir de la contrainte de cette dépendance de nos ressources financières vis-à-vis d'une subvention extérieure. Nous avons également le souci, en modifiant relativement peu le calcul des cotisations, de ne pas bousculer les cotisations que les établissements nous versent aujourd'hui -et ont la capacité de verser.

Cotisation APE gestionnaire : 1 € par élève, cotisation de base, pouvant être réduite, si les difficultés sont avérées, de 50% jusqu'à 25 % de ce montant.

Cotisation APE non gestionnaire : la cotisation de base est de 50 centimes d'euro par famille adhérente avec le même principe de cotisation réduite à 50 %, pouvant être réduite jusqu'à 25 % si les difficultés sont avérées.

(Les APE adhérentes à la famille qui ont eu des difficultés financières pour acquitter leur cotisation n'ont jamais été exclues sur cette base).

Nous avons besoin de ces cotisations pour assurer le développement de notre fédération. C'est parce que nous avons eu des adhérents cotisants qui manifestaient ainsi leur soutien à la FAPEE que nous avons pu avoir un siège au conseil d'administration de l'AEFE et 2 sièges à la commission nationale des bourses.

Il est important de renseigner le questionnaire de rentrée que nous vous faisons parvenir (nombre d'adhérents, nombre d'élèves dans votre établissement, montant de vos cotisations, etc. C'est important aussi, pour nous, pour pouvoir faire des benchmarks entre les différents établissements.

On souhaite également faire voter le principe d'une **Cotisation de soutien** :

Certains établissements nous versent plus que la cotisation prévue. Un membre de la FAPEE sera défini comme soutien quand il verse 2 fois la cotisation de base prévue dans sa catégorie.

Sentez vous libres de faire plus ! Vous aurez la reconnaissance de l'ensemble des familles de la FAPEE. Singapour, Zurich sont gestionnaires et sont dans des environnements économiques plutôt favorables. 1€/élève est une moyenne. Nous connaissons la diversité des conditions socio-économiques des familles dans les différents pays où nous avons un établissement.

➔ **Les cotisations de base ainsi que la cotisation de soutien sont approuvées à l'unanimité.**

Election des nouveaux administrateurs

La gouvernance de la FAPEE est assurée par un conseil d'administration de 15 membres, élus pour 3 ans. Tous sont des membres d'associations adhérentes, mandatés par leurs APE pour se présenter en tant qu'administrateur. L'AMFAPEE, association des anciens membres de la FAPEE, peut présenter également 2 administrateurs, ce qui permet de garder actifs au sein de notre fédération des bénévoles qui ne seraient plus parents d'élèves. Si certains d'entre vous, à court ou moyen terme, voulez nous donner de votre temps vous êtes les bienvenus ! Lors de chaque renouvellement du Conseil d'administration, l'Assemblée générale peut élire jusqu'à trois administrateurs de réserve.. *(Article 5 Titre II des statuts, Article 6 Titre II du règlement intérieur)*

Sont sortants :

Manel DRIDI (Tunisie), Alain GOULENE (Sao Paulo), Farah OUEZZANI (Madrid), Patrice PISCHEDDA (Bangkok), Virginie ROYER (Londres CDG)

5 postes d'administrateurs sont à pourvoir.

Sont candidats :

Olivier BASTET (Santiago du Chili), Mihaela BUCUROIU (Bruxelles), Manel DRIDI (Tunisie), Virginie ROYER (Londres CDG), Aliou TRAORE (Bamako Lutins), Julie FEVRE (Madrid LF), Pascal GBIKPI (Abidjan Mermoz)

Sont élus : Olivier BASTET (Santiago du Chili), Mihaela BUCUROIU (Bruxelles), Manel DRIDI (Tunisie), Virginie ROYER (Londres CDG), Aliou TRAORE (Bamako Lutins)

Membres de réserve : Julie FEVRE (Madrid LF), Pascal GBIKPI (Abidjan Mermoz)

Le nouveau Conseil d'administration se réunit à la suite de l'Assemblée générale pour élire le nouveau bureau.

La séance de l'Assemblée générale ordinaire est levée à 17h45.

Conseil d'administration de la FAPEE

Vendredi 6 juillet 2018
au Tournon, rue de Tournon, Paris 6e

Présents : Marie-Claude ABOU FADEL (Djeddah), Nathalie AROYO (Kuala Lumpur), Olivier BASTET (Santiago du Chili), Mihaela BUCUROIU (Bruxelles), Manel DRIDI (Tunisie), Xavier GONON (Amfapée), François NORMANT (Amfapée), Jean-Nicolas PAGNOUX (Madrid/ Villanueva de la Canada), Corrine PETIT (Singapour), Sébastien RICOULT (Zurich), Virginie ROYER (Londres CDG), Catherine TERRAZ (Lagos), Aliou TRAORE (Bamako Lutins)

Excusés : Aly SAYEGH (Bamako Liberté) - pouvoir à François NORMANT, Bernard PORA (Shanghai) - pouvoir à Corrine PETIT, Julie FEVRE (Madrid LF), Pascal GBIKPI (Abidjan Mermoz)

Conformément à la décision du conseil d'administration du 4 juillet 2009, les personnes membres de réserve sont invitées à participer aux réunions du conseil d'administration sans toutefois droit de vote ni bénéfice du remboursement des frais de transport.

1. Constitution du bureau 2018-19 :

Vote à l'unanimité. Les postes sont occupés pour une durée d'une année.

2. Poste à pourvoir au Conseil d'administration de l'AEFE :

Titulaire : François NORMANT
Suppléante : Corrine PETIT

Ces nominations devront être confirmées par un arrêté des ministères de tutelle.

3. Postes à pourvoir à la Commission nationale des bourses scolaires

Titulaires : Manel DRIDI, Jean Nicolas PAGNOUX
Suppléants : Aliou TRAORE, Virginie ROYER

4. Designation des membres du CA siégeant au CA de l'Amfapée :

Xavier GONON, Sébastien RICOULT, Aliou TRAORE

5. Gestion courante de la FAPEE : Délégations de pouvoirs, représentation

Conformément aux statuts et règlement intérieur de la FAPEE, François NORMANT, président, demande l'accord du Conseil d'administration pour se faire représenter à chaque fois que nécessaire par la déléguée générale (collaboratrice permanente de l'association), Isabelle TARDE, pour tous les pouvoirs qui relèvent de la gestion et administration courante de l'association, y compris pour la signature de tout compte bancaire ouvert au nom de la FAPEE.

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse du Conseil d'administration. Approuvé à l'unanimité. (Article 9 Titre II des statuts, Articles 9, 11, 12 Titre II du règlement intérieur.)

6. Devoirs des administrateurs

Le document intitulé « Devoirs des administrateurs » sera distribué à la rentrée à tous les administrateurs.

Il précise les modalités de prise en compte des frais des administrateurs. Pour rappel :

Participation des administrateurs aux conseils :

Dans la mesure des moyens de la fédération, l'usage est, depuis plusieurs années, de rembourser les frais de voyage des administrateurs afin qu'ils puissent participer aux conseils d'administration à l'occasion de l'assemblée générale du mois de juillet. Seuls ces frais à l'exclusion de tous autres (hôtel - taxi - repas) peuvent être pris en charge. Ils le sont sur la base des tarifs les moins chers, à la demande de l'administrateur concerné sur la présentation de pièces justificatives et sur l'exercice en cours.

Président		
François NORMANT		
Vice-Présidentes	Secrétaire générale	Trésorière
Corrine PETIT Virginie ROYER	Catherine TERRAZ	Nathalie AROYO
Autres membres		
Marie-Claude ABOU FADEL Olivier BASTET Mihaela BUCUROIU	Manel DRIDI Xavier GONON Jean Nicolas PAGNOUX Bernard PORA	Sébastien RICOULT Aly SAYEGH Aliou TRAORE

Conformément à la décision prise par le conseil d'administration du 3 juillet 2004, les frais de voyage ne sont pas remboursés aux administrateurs entrants.

La date de l'assemblée générale est décidée suffisamment tôt pour permettre à chacun de bénéficier de ces tarifs.

Les CA pendant l'année se tiennent via téléconférence.

Frais de missions :

Dans leur rôle d'animateur de zone géographique, les administrateurs sont invités à utiliser tous moyens de communication à distance. S'ils devaient entreprendre une mission ou une action locale, ils devront présenter leur projet aux membres du Bureau de la FAPEE en indiquant l'objet de la mission, les personnes à visiter et les frais de voyage (moyen de transport, frais d'hôtellerie et de repas) ;

Les frais de poste et de télécommunication ainsi que ceux énumérés ci-dessus devront comporter des justificatifs ;

Nos états financiers étant soumis au contrôle des commissaires de la Cour des Comptes, tous les justificatifs présentés au remboursement de notre fédération doivent être sous la forme de documents originaux.

Engagement et envoi de courrier :

Il est aussi rappelé aux administrateurs qu'avant de prendre un quelconque engagement ou d'envoyer un courrier au nom de la FAPEE, ils doivent le soumettre à l'approbation des autres membres du conseil en l'envoyant au bureau de Paris qui transmettra.

Positions politiques :

Il est demandé à tous les membres de ne pas briguer de mandat électif politique afin de maintenir l'indépendance de la fédération et de respecter ainsi ses statuts et toutes les familles adhérentes.

La FAPEE possède une image, difficilement acquise, de fédération indépendante au seul service des parents et des enfants, il nous faut la garder.

La séance est levée.



MONTAGE ET FINANCEMENT D'UN PROJET IMMOBILIER

- ✦ *François Normant, secrétaire général de la FAPEE et secrétaire adjoint de l'ANEFE*
- ✦ *Pierre Favret, chef du service immobilier de l'AEFE*
- ✦ *Françoise Hirzel, directrice du comité des prêts de l'ANEFE (Association nationale des écoles françaises de l'étranger),*
- ✦ *Pascal Joubin, directeur clientèle associative et institutionnelle de la Banque Transatlantique, filiale du groupe Crédit mutuel CIC.*

POUR UNE ECOLE INCLUSIVE DANS LE RESEAU LE RÔLE DES PARENTS

- ✦ *Manel Dridi, la commission d'intégration et de suivi scolaire dans les établissements de Tunisie*
- ✦ *Rosalie Bojoly, Eléments de psycho-pédagogie et neuropédagogie*
- ✦ *Mihaela Bucuroiu, 1er congrès sur les élèves à besoins éducatifs particuliers dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger*



Le service immobilier dans l'ensemble de ses activités

Le service a été créé en 2005. Auparavant, les sujets immobiliers de l'AEFE étaient gérés par le Quai d'Orsay. L'AEFE a fait également évoluer ses statuts lui permettant de porter des projets immobiliers et de récupérer en gestion tous les biens domaniaux sur lesquels sont installés les EGD. Ces biens ont été remis progressivement en dotation et sont sous la responsabilité juridique et technique de l'AEFE.

Sur 74 EGD, 68 sont gérés par l'AEFE, les lycées franco-allemands, en Allemagne, sont gérés par l'état allemand.

L'ensemble occupe 108 sites. C'est un très gros patrimoine dont la valeur vénale est de 754 millions€.

SPSI : Schéma de programmation et de suivi immobilier

Le SPSI, est le cadre dans lequel fonctionne le service, la programmation pluriannuelle d'opérations soumises au conseil d'administration de l'AEFE.

Pour le SPSI 2016-2020, une vingtaine de grosses opérations structurantes sont programmées pour un montant de 110 Millions€. La dépense immobilière à l'Agence est entre 35 et 50M€/an.

L'équipe : Nous avons une structure de 6-7 personnes (deux administratifs juridiques et 4 techniciens) et quelques dispositifs qui prolongent notre action à l'étranger. Nous avons une grosse antenne au Maroc (20% de notre dispositif immobilier) et des volontaires internationaux installés où nous avons des projets en cours (Hanoï, Maroc, Tunisie, Espagne, Vietnam et Londres)

Activité du service immobilier

Il a une activité juridique (baux, titres d'occupation...), domaniale et une activité « montage et suivi de projets immobiliers » très prenante puisqu'elle est en pleine responsabilité pour les EGD et d'assistance aux établissements conventionnés dans leur projet immobilier.

Quelle type d'assistance aux conventionnés ?

- I. Assistance technique aux divers stades d'avancement du projet,
- II. Instruction de demande de subvention d'investissement ou de sécurité. Jusqu'à l'an passé, l'Agence avait une dotation pour les subventions d'investissement de 8M€/an, ce qui permettait d'aider de façon assez conséquente les établissements en étalant l'aide sur plusieurs années. Le service espère la retrouver l'an prochain avec un budget égal à celui d'avant 2017. Une dotation spécifique de sécurité (14M€) permet cependant d'aider les établissements (EGD, conventionnés et partenaires) à sécuriser dans leurs emprises.
- III. Participation à l'instruction des dossiers de demande de garantie de l'Etat sur les prêts.

Assistance technique aux divers stades d'avancement du projet

Elle est surtout efficace en début de projet. Tout se joue en début de projet quand on réfléchit à ce que l'on veut, qu'on définit le montage et l'organisation générale.

Nous avons développé à l'Agence un savoir-faire utile pour engager votre projet sachant qu'une grande partie des risques qu'on retrouve dans l'exécution auraient pu être évités.

Diagnostic d'une situation immobilière dans ses différents aspects :

- techniques,

- de réglementation souvent de réglementation locale mais la réglementation française - même si elle n'est pas complètement applicable peut servir de référence,
- juridiques, fonctionnels. Un établissement doit répondre à un certain nombre de conditions d'organisation. Il faut donc établir un diagnostic de la situation présente et des problèmes qu'elle pose.

Les réflexions préalables

Elles consistent à se fixer des objectifs en terme d'évolution de l'établissement qui vont se traduire en besoins immobiliers.

- ▶ l'évolution de la structure pédagogique,
- ▶ l'évolution de ces conditions de fonctionnement,
- ▶ l'évolution de son image :

Le montage du projet immobilier

Il y a beaucoup d'intervenants dans un projet immobilier : 1/le programmiste, 2/ l'architecte, 3/l'entrepreneur bien sûr mais également des 4/project managers qui prolongent votre rôle de maîtrise d'ouvrage et qui vous représentent sur place avec des missions plus ou moins complètes, 5/des bureaux de contrôle pour satisfaire à des réglementations locales. Il peut y avoir aussi des 6/coordonnateurs sécurité en Europe (directive européenne).

On doit avoir clairement et très tôt les missions bien définies que vous confierez aux uns et aux autres. Les contrats doivent être clairs.

Le programmiste

Il vous aide à exprimer les besoins et les traduire en besoins immobiliers à satisfaire dans le cadre du projet. Cela fera l'objet d'études de faisabilité parce qu'il a plusieurs réponses possibles, plusieurs scénarios.

L'architecte du projet

Il a un rôle fondamental. Il fera les plans, va suivre toute l'opération avec une partie qui sera sous sa responsabilité unique (les plans). Il sera associé bien évidemment avec les bureaux d'études et les entreprises.

Le concours d'architecte

Il y a plusieurs façons de désigner un maître d'oeuvre mais nous soutenons la procédure de concours d'architecte qui, même si elle prend un peu de temps et demande un peu d'argent (puisque il faut indemniser les concurrents), vous oblige à leur expliquer très précisément ce que vous voulez. C'est toujours bien d'avoir trois ou quatre projets parmi lesquels on choisit le meilleur. Nous participons au concours d'architecture. **C'est un exercice enthousiasmant parce qu'il permet de communiquer autour du projet, d'y faire participer et y faire adhérer toute une communauté scolaire, c'est un grand événement dans la vie d'un établissement.**

Montage du dossier

Le service peut vous aider également (en tenant compte de la contrainte de langue) dans les phases de montage de dossier, à la rédaction des marchés, surtout de plusieurs millions d'euros. Il faut regarder les clauses, bien veiller à ce que tout soit de nature à défendre les intérêts du maître d'ouvrage. Il y a parfois des petites clauses de 3 lignes qui peuvent être très conséquentes.

La Banque Transatlantique a une forte tradition sur l'international depuis les années 30.

400 personnes y travaillent en France, 300 à l'étranger sous forme de bureau de représentation ou de banque de plein exercice pour accompagner sa clientèle expatriée. Structure mutualiste au niveau du groupe, les ratings placent le CIC n°1 de la place en France et parmi les banques les plus solides en Europe.

Liens avec les institutions françaises : le réseau AEFÉ, le réseau Alliance française, les associations qui représentent les Français à l'étranger, la FIAFE, la caisse des français à l'étranger, le réseau de la Mission Laïque, les conseillers du commerce extérieur, etc.

L'équipe « étranger » à Paris : Une équipe dédiée et une ligne directe, et l'assurance d'échanges réguliers et sécurisés pour une gestion sur mesure de vos flux et vos actifs ; la maîtrise au sein du département de nombreuses langues étrangères.

Une gestion simple et sécurisée de vos opérations

- ▶ Flux en euros et en devises (USD, GBP, CHF, etc.)
- ▶ Traitement de vos listes de salaires
- ▶ Règlement de vos fournisseurs (Sofip Export, CGEA, AEFÉ, etc.)
- ▶ Maîtrise des flux financiers sur des zones à risques ou sous embargo
- ▶ Des outils de gestion performants et souples
- ▶ Correspondance rapide et sécurisée via la messagerie de nos outils de banque à distance ou via la Valise Diplomatique
- ▶ Consultation et gestion de vos comptes en temps réel
- ▶ Solutions de paiement par carte bancaire de vos droits de scolarité sur internet ou en mode hébergé (sous réserve de la réglementation locale en vigueur)

La domiciliation de ressources provenant de

- ▶ Subventions, aides financières, dons et legs
- ▶ Droits d'écolage

Un accès direct à notre salle des marchés

- ▶ Opérations de change au comptant à cours négocié
- ▶ Couverture du risque de change

Précisions :

Pour se prémunir du risque souverain ou géopolitique (il arrive assez souvent qu'une banque fasse défaut, même un pays), les clients rapatrient leurs excédents de trésorerie dans les livres de la banque et réalimentent le compte local en fonction des besoins.

Financements de projets immobiliers

Depuis 25 ans, 300 M€ en cumul de financement à destination des établissements conventionnés ou partenaires, en étroite coopération avec l'ANEFE.

Pour des premiers équipements (construction), aménagements et mises aux normes des locaux. Les locaux d'hébergement ne rentrent pas dans le cadre du décret. Même si la demande était totalement justifiée en terme de sécurisation des personnels, c'est la limite de l'exercice de prêteur de deniers...

La banque peut également financer des locaux dont les organismes gestionnaires sont locataires, sachant que dans certains pays le droit de propriété n'existe pas. Cela peut-être un bail amphithéotique, une concession locale, voire même, une concession de l'ambassade.

Q/Durée

R/ Sur le long terme, de 10 ans jusqu'à 30 ans. Mais Bercy est réticent à s'engager sur 30 ans.

Q/Devises

R/ Quand l'emprunt est souscrit en devise, la capacité d'un taux fixe sur la durée de l'emprunt est offerte.

Si la devise du prêt est l'euro, la banque prête à l'ANEFE qui vous re-prête. Si la devise est autre que l'euro mais est dans une devise où nous avons la capacité d'intervenir, nous prêtons directement à l'établissement.

Q/Aménagement des prêts

R/ En mettant en place des franchises partielles, l'établissement commence par payer les intérêts des sommes qui ont été débloquées et ne commence l'amortissement qu'après un certain temps, permettant de mettre à plein le prêt pendant une phase travaux.

L'établissement doit fournir un business plan prévoyant des augmentations de frais de scolarité ou d'élèves. La banque cale le financement avec la montée en régime des effectifs élèves

Q/Modalités de déblocage

R/ La banque fonctionne sur instruction de l'ANEFE.

Si les financements sont libellés en euros : la banque vous demande de documenter les demandes d'appels de fonds en groupant les factures. Si vous avez un architecte ou un maître d'ouvrage il nous documente l'appel de fonds, vous groupez et on met les fonds à disposition soit entre vos mains soit en payant directement les fournisseurs.

Q/Difficultés rencontrées

R/ Pouvoir prêter localement, notamment dans les pays émergents, très protectionnistes. Ainsi, nous avons été sollicités sur le dossier de Singapour mais nous n'avons pas la licence locale et pas la possibilité de financer l'école. Au Canada, la réglementation locale imposait à l'école une retenue à la source sur les intérêts qu'elle payait à la banque.

Q/Garantie

R/ Nous nous contentons de la seule garantie de l'Etat, sauf exigence de la commission interministérielle qui valide le principe de la garantie de l'Etat français, mais nous n'avons jamais eu d'exigence d'inscription hypothécaire sur les locaux, qui peut être très chère dans certains pays.

Le rôle de l'Etat français est de se substituer au débiteur défaillant. La banque, elle, reste engagée sur toute la durée du financement d'origine.

Il peut y avoir des incidents sur la vie d'un crédit: nous réaménageons des prêts, en regroupons, de concert avec l'ANEFE et sous couvert de l'accord de l'Etat.

Q/Montage des dossiers

R/ Le dossier déposé à l'ANEFE est également déposé à la banque. Elle peut vous aider en amont par des simulations, vous permettant de bâtir un prévisionnel de trésorerie avec des notions de taux, de durée, de franchise partielle, de paliers (pour coller à la montée en régime des effectifs).

L'ANEFE, (Association nationale des écoles françaises de l'étranger), créée par décret du 1er juin 1976, a pour but d'obtenir la garantie de l'État pour les écoles qui veulent souscrire un emprunt bancaire pour financer l'achat du terrain (sur lequel vous devez obligatoirement construire) la construction, réparation, rénovation, remise en état, sécurité d'un établissement scolaire. Cette garantie n'est pas applicable à la construction d'appartement ou hors objet de ce qui figure au décret (mobilier, équipement numérique). La garantie n'est jamais automatique.

La demande de dossier

Elle s'effectue sur le site de l'ANEFE. On doit prendre contact avec madame Hirzel par mail.

En tant que directrice bénévole du comité des prêts, j'instruis les dossiers qui passeront en **comité des prêts** où siègent le ministère des Affaires étrangères (l'AEFE), le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Finances.

Quand il est décidé que le dossier passera en comité des prêts, chaque ministère discute de la pertinence du dossier. **Les questions complémentaires doivent recevoir une réponse de l'école.** Dans un délai de 1 mois, une **commission interministérielle** est réunie, présidée par le Conseiller maître de la Cour des comptes et c'est lui qui validera le dossier. **La décision d'octroi de l'emprunt est publiée au Journal officiel 15 jours plus tard.** Elle stipule le nom de l'école, le montant de l'emprunt, le nom de la banque, la durée de l'emprunt, la devise, et stipule également que l'ANEFE va cautionner l'emprunt qui sera ensuite garanti par l'État français.

En plus de 40 ans, 156 établissements dans 97 pays ont bénéficié de cette garantie. Il y a eu une seule défaillance, celle de Damas.

Les prérequis

Le type de projet, l'homologation, l'accord de l'association de parents d'élèves, les montants déterminés, le dossier en français (promesses d'achat, autorisation de prélèvement sur les fonds propres, le P.V. de l'assemblée générale (ou traduction).

Emprunts

L'ANEFE emprunte pour le compte de l'école et lui prête. C'est la seule association à avoir cette possibilité en France. Il y aura une convention spécifique à signer.

Emprunt en devise : L'école ou l'association des parents d'élèves remboursera directement la banque locale ou autre. Une convention sera signée avec l'ANEFE qui sera appelée par la banque en cas de défaillance. L'ANEFE se retournera vers l'Etat pour payer le montant dû.

Le coût de la prestation

- ◆ 1000€ + la cotisation de gestion de 1 € par élève et par an + une cotisation générale de 0,4% du montant du capital restant dû. Cette cotisation permet de financer un fonds de garantie en cas de défaillance.
- ◆ Dépôt de garantie de 5 % du capital emprunté pour les emprunts supérieurs à 20 millions de dollars. Ce montant vous est remboursé tous les ans à hauteur du remboursement du capital.

Important

- ◆ Il est impossible de nantir vos bâtiments ou les donner en caution.
- ◆ En fin d'année vous devez indiquer le montant du capital et des intérêts restants dus.
- ◆ Ne pas commencer les travaux avant d'avoir les fonds.
- ◆ Ces montants cautionnés participent à l'endettement hors-bilan de l'État au niveau du capital et des intérêts.

Q/ Quelle est la proportion des établissements conventionnés qui font une demande d'assistance au service immobilier de l'AEFE?

R/ Très important. Les organismes gestionnaires ne sont pas spécialistes. Nous les conseillons sur la démarche. Ils savent qu'ils vont pouvoir bénéficier de subventions et du soutien de l'Agence pour les démarches en vue de l'obtention de la garantie de l'État.

Q/ Y a-t-il un coût que l'AEFE facture pour les services rendus où est-ce dans le cadre du package de la PFC?

Offrez-vous ce service aux partenaires?

R/ Tout était gratuit jusqu'à cette année. Dorénavant notre prestation elle-même est gratuite mais l'intendance du déplacement est à la charge de l'établissement. Pour les partenaires : Ce sera dans la limite de notre petite équipe mais c'est possible. Les conditions seront à voir avec la position de l'Agence.

Q/ Plan de financement

R/ Un projet immobilier est un aller-retour entre des besoins à satisfaire et des possibilités financières. Au besoin, l'établissement doit pouvoir réajuster ses ambitions soit en revenant sur le niveau de qualité ou d'importance, soit en phasant sa réalisation.

Il y a 3 composantes dans un plan de financement

- ◆ **Les fonds propres (Maximum de 50% des fonds propres, pour ne pas trop se démunir),**
- ◆ **Les aides extérieures dont l'établissement peut bénéficier (AEFE, dons,...)**
- ◆ **Le recours à l'emprunt.**

On observe une **spirale haussière sur les durées d'emprunt ces dernières années**, liée au renchérissement de l'immobilier, au renchérissement des matières premières dans les pays en voie de développement devenus émergents.

Souvent l'avis de la banque est demandé avant même le dépôt de dossier par l'ambassade. Certains établissements ont la sagesse de recruter des directeurs financiers pour monter leur dossier (business plan, prévisionnel de trésorerie,...)

Q/ Instruction du dossier

R/ Toutes les autorisations doivent avoir été obtenues et toutes les possibilités de recours purgées.

On regarde la situation économique du pays, la situation des entreprises françaises, le type d'élèves qui fréquentent l'établissement, le nombre de boursiers. Un bon plan de financement doit être accepté par les parents d'élèves qui paieront les écolages. (Fournir la communication de l'assemblée générale autorisant le prélèvement sur fonds propres et l'autorisation de l'emprunt)

On ne peut pas présenter un dossier à Bercy sans que les parents en soient partie prenante.

Q/ Subvention de l'AEFE

R/ La dotation de subvention étant restée identique, l'aide que l'AEFE peut apporter est moindre qu'il y a une dizaine d'années. On constate un renchérissement sur les coûts de construction et une dimension des projets qui a considérablement évolué.

Du point de vue de la banque, on assimile les subventions AEFE, les aides extérieures (mécénat) à du fonds propre. Il n'y a jamais eu en comité un dossier où l'on estimait qu'il n'y avait pas suffisamment d'engagement de moyens propres.

Q/ Comment prévoir, dans un business plan, une augmentation soudaine de 50 % de la PFC?

R/ Personne ne maîtrise les impondérables (dévaluations, Brexit...) Mais les aléas doivent être pris en compte. On regarde si le dossier est à l'extrême limite de ses capacités financières dans l'instruction, on attire l'attention du directeur financier sur ce point.

Q/Coûts bancaires

R/ Les établissements sont considérés comme des structures à but non lucratif pour autant ils sont gérés comme des entreprises (notion de fonds de roulement, de fonds propres, gestion d'un patrimoine, gestion d'un compte d'exploitation). On est dans une logique corporate donc les barèmes appliqués sont ceux du marché professionnel. Notre politique tarifaire tient compte de la garantie de l'État.

Q/ Nouvelle école

R/ L'établissement doit avoir 2 ans d'existence pour prétendre à l'obtention d'un prêt. Si l'école n'existe pas encore, elle ne rentre pas dans les critères de l'ANEFE.

Notre rôle est de nous assurer de la capacité réaliste de l'établissement à rembourser, sur 10-20 ou 30 ans. Il faut être conscients des capacités financières des parents, de l'existence d'une demande mais aussi des contraintes juridiques, de la réglementation locale, de la durée du bail/à la durée de l'emprunt.

Q/ Homologation

Aujourd'hui, l'établissement doit être homologué pour obtenir la garantie de l'État cela peut prendre entre 2 et 5 ans.

R/ On instruit le dossier dès qu'il y a une homologation, même d'un seul cycle. Vous devez avoir une antériorité financière, On vous demandera 3 ans de comptes financiers pour le dépôt du dossier.

La création d'une annexe est une bonne solution. L'établissement existe, vous pouvez faire une demande de prêt, quitte à ce que lorsque le projet immobilier est derrière vous il y ait la création d'un établissement autonome.

Q/ Risque géopolitique

R/ L'ANEFE garantissant l'établissement bancaire, elle demande une note approfondie sur la situation économique et géopolitique (pourquoi plus d'élèves). Toutes ces questions sont prises en compte dans l'instruction du dossier.

Présentation de la commission d'intégration et de suivi scolaire (CISS) en Tunisie pour les élèves présentant un handicap

Créée en 1994 sur le modèle français, elle est présidée par le conseiller culturel adjoint et réunit les proviseurs des deux lycées de Tunisie, les directeurs du primaire, le médecin et les infirmières scolaires, des CPE, des conseillers d'orientation et des parents d'élèves.

Elle a un rôle local de concertation, collaboration et aide des familles mais n'a pas d'existence institutionnelle. La CISS permet de suivre le parcours des élèves sur toute leur scolarité. Elle se réunit deux fois par an, tous les dossiers des enfants y sont traités. Des décisions, notamment de déscolarisation peuvent y être discutées.

La CISS a rédigé un guide d'aide aux familles françaises et tunisiennes. Elle a établi également une liste de professionnels francophones pour faire passer les tests diagnostic.

Elle a créé un vivier d'accompagnants. L'APEESFT (Association de parents d'élèves des établissements d'enseignement français qui compte 10 sections, autant que d'établissements) finance la formation de ces accompagnants et les rémunère pendant la formation.

Ces accompagnants sont mis à la disposition des familles qui les rémunèrent (sauf les enfants français boursiers)

Q/ A Zurich, une instance comme la CISS existe mais le proviseur ne souhaite pas qu'elle devienne officielle, pensant que les textes ne permettent pas d'officialiser cette instance.

Q/ A Riyad ou à Shangai, il n'existe pas de CISS et tout se fait par discussion entre le proviseur, la psychologue et l'infirmière pour obtenir un PPS, PPRE ou un PAP.

R/ Les parents membres :

Il n'y a pas d'école inclusive sans une instance locale pour suivre l'intégration des élèves ayant différents protocoles (PAP, PPRE, PPS) au niveau de l'établissement et au long de leur scolarité. Elle permet de recenser les besoins matériels et faire appel à la solidarité des familles. Dans son règlement intérieur, l'APEESFT a stipulé que les parents d'élèves siégeant dans cette commission devraient avoir des compétences appropriées et ne pas avoir d'enfants concernés.

Nous souhaiterions que cette commission soit créée au niveau de chaque établissement.

Q/ A Londres, l'association de parents finance des accompagnants. Il y a de réelles réticences à la création d'une CISS. Or l'APE finance en partie ou en totalité la prise en charge de matériels ou d'aide humaine, et cela devient incontournable en terme de moyens.



R/ L'APEESFT s'est engagée sur la confidentialité des débats, la protection totale des données et sur la compétence des parents qui y siègent. Il ne faut pas que cette commission dépende du conseil d'établissement surtout s'il y a plusieurs APE. La concurrence pervertira la confidentialité des débats au regard des parents.

Q/ A Djeddah, l'établissement a créé une commission de suivi présidée par le proviseur avec le directeur de l'école, un membre de l'APE, la famille de l'enfant, l'accompagnant et l'enseignant de la classe, l'orthophoniste, la psychologue scolaire.

En revanche, l'accompagnant est prise en charge par la famille.

R/ En Tunisie, l'enseignante spécialisée a proposé des formations à l'ensemble des accompagnants. Ceux-ci sont pris en charge par les familles - sauf les familles boursières qui bénéficient de l'aide à la scolarité - mais il arrive que l'APEEFST vienne en aide aux familles en difficulté ou des familles non françaises en faisant appel à la solidarité des dix sections qui la composent.

Q/ Quelles sont les procédures incitatives pour la formation des enseignants au repérage des difficultés ? Certains enseignants ne se sentent pas capables de tenir un plan d'accompagnement pour chaque élève en difficulté.

R/ L'école inclusive c'est apprendre à valoriser les efforts de tous les élèves. Soutenir par le regard, donner plus de temps, plus d'aide.

L'aménagement de la scolarité par cycle qui devait permettre de prendre en compte le rythme et la capacité de chaque enfant n'est pas respecté. Les enseignants sont peu formés sur leurs biais cognitifs, conscients et inconscients.

Le trouble de l'apprentissage est un handicap non visible, qu'on ne voit pas mais qui existe. Les parents peuvent demander une pédagogie différenciée. Les familles se sentent souvent démunies face à l'administration et aux enseignants.

COLLOQUE INTERNATIONAL sur L'EDUCATION INCLUSIVE

→ www.aledas.com

Mihaela BUCUROIU, Bruxelles

Barcelone - 23 et 24 novembre 2018

1^{er} Colloque international pour l'éducation inclusive

Mise en lumière et fédération des initiatives efficaces pour les élèves à besoins éducatifs particuliers dans le réseau des Lycées Français à l'étranger.

TABLES RONDES & ATELIERS

Tables rondes devant 300 personnes - Ateliers en huis-clos 20 personnes

TABLE RONDE 1
Ecole inclusive : FAVORISER l'intégration d'un enfant "différent"

SIMULATION
Se mettre dans la peau d'un élève à besoins éducatifs particuliers

ATELIER 1 : ECOLE
IDENTIFIER les besoins des enseignants ECHANGE de bonnes pratiques

ATELIER 2 : ADOS
LES DIFFICULTES rencontrées par les EBEP ?

Seront présents, entre autres, Serge Thomazet, Jean-Philippe Lachaux, Emilie Schlumberger, Hervé Glasse, Nathalie Groh, Ana Sanguinetti, Jeanne Slaud-Facchin, Lucie Level, Xavier Cerda

Inscription sur www.aledas.com

L'impact des enseignants sur les enfants est primordial, tout comme le regard des parents sur leur enfant. L'enfant sacralise le regard de l'adulte référent sur lui.

Pour mettre un enfant en écoute, il faut accepter de passer par la phase émotionnelle car en état de stress l'enfant met ses émotions en défense et n'est plus en état d'apprendre.

Les outils

● **La Psychopédagogie Positive** associe la psychologie positive à de la pédagogie douce et aux neurosciences, le tout reposant sur l'approche Tête-Cœur-Corps.

L'approche Tête-Cœur-Corps découle de ce que nous devons : (i) prendre conscience de nos processus mentaux et de la manière dont le cerveau fonctionne dans l'apprentissage (Tête) ; (ii) accueillir et apprivoiser nos émotions (colère, frustration, peur...) pour en faire des alliées (Cœur) ; (iii) connaître et respecter nos besoins physiologiques (Corps).

L'approche Tête-Cœur-Corps est enfin une approche progressive où il faut respecter le rythme de l'enfant, alors que bien souvent le professeur est obsédé par « je dois finir mon programme ».

● **Relaxation, respiration.** La respiration est un élément essentiel à tous les exercices de relaxation. Il y a un lien entre la façon dont nous respirons et notre bien-être. En inspirant, nous absorbons de l'énergie ; en expirant, nous éliminons la tension.

● **Préférences d'apprentissage.** Les préférences d'apprentissage sensibilisent le formateur sur la nécessité d'adapter ses stratégies d'enseignement pour amener l'apprenant à considérer ses préférences d'apprentissage et pour que les échanges formatifs entre les deux parties les prennent en compte.

● **Placement.** Le placement dans la classe est très important. Si, par exemple, l'oreille

● **Humour.** L'humour sert à dédramatiser. Si l'enfant sent qu'on est déçu de lui, il sera très difficile de le faire progresser.

● Il faut comprendre l'importance de l'hygiène du cerveau (**sommeil, alimentation, ...**). Un manque de sommeil, une alimentation sucrée, ... excitent l'enfant puis sont suivis par une grande fatigue. On a un cycle excitation - grande fatigue - excitation-.

● **D'autres facteurs sont importants:** le contact avec la nature, les liens sociaux (les enfants intellectuellement précoces ont besoin de reconnaissance), l'activité physique.

Le jeu. Lorsque vous prenez part à ses jeux, votre enfant comprend que vous accordez de l'importance à ce qui est important pour lui. Le but est d'avoir du plaisir et de partager un bon moment avec votre enfant, non de lui enseigner à jouer ou de transformer le jeu en activité éducative. Si le jeu avec votre enfant vise toujours l'apprentissage, il n'aura pas l'impression de jouer, mais plutôt de faire un exercice ou d'accomplir une tâche pour vous plaire.

● **Mémoire de travail et mémorisation.** La mémoire de travail (ou à court terme) permet à une personne de retenir des informations pendant une période de plusieurs secondes. Elle est constamment sollicitée dans nos activités quotidiennes. En modifiant l'environnement d'apprentissage, on peut réduire la charge imposée à la mémoire de travail : répéter et souligner les éléments d'information importants, utiliser les tableaux muraux, les dictionnaires personnalisés, les cartes mnémotechniques, les aide-mémoires, prendre des notes, demander de l'aide.

● **Organisation.** Comment j'apprends, quand j'apprends. Une bonne organisation prend en compte la gestion du temps, l'aménagement de l'espace de travail, la connaissance de son style d'apprentissage (visuel, auditif, kinesthésique), les personnes qui peuvent m'aider (camarades, professeurs, parents, personnes externes, ...).

● **Attention et concentration.** Il faut faire la différence entre l'attention et la concentration. Dans l'attention, les 5 sens sont en éveil. Dans la concentration, fort de tout ce que j'ai accumulé dans l'attention, je me referme et fais focus sur quelque chose de précis.

● **Anxiété des parents.** Lorsqu'un parent est de nature anxieuse, sa perception du danger a tendance à être exagérée. Son enfant, qui observe ses réactions, peut éventuellement développer la même perception exagérée que le monde qui l'entoure est dangereux.

La surprotection - Souvent, les parents qui souffrent d'anxiété ont tendance à surprotéger leur enfant en leur faisant éviter toutes sortes de situations qui ne sont pas réellement dangereuses. En protégeant l'enfant de « faux dangers », non seulement le parent anxieux lui envoie le message que le monde est dangereux, mais il transmet également à l'enfant le message qu'il ne peut l'affronter seul. Plusieurs études démontrent que les personnes souffrant d'anxiété ont un faible sentiment d'efficacité personnelle.

Outils de gestion mentale

Il existe de nombreux outils de gestion mentale visant à aider les élèves en difficulté à retrouver le chemin des apprentissages scolaires.

● **Métacognition.** C'est la capacité de l'élève à réfléchir sur ses connaissances et à comprendre les raisonnements qu'il engage pour utiliser et construire de nouvelles connaissances. Il faut rendre les élèves conscients des stratégies d'apprentissages qu'ils mettent en œuvre pour apprendre et comprendre le monde. La métacognition est indissociable de la connaissance de soi et de la confiance en soi. Elle passe par des questions simples adressées à l'élève : « tu t'es senti à l'aise en classe ? », « qu'est-ce que tu as fait en cours ? ».

● **La démarche de projet : un enfant qui n'a pas de projet ne sait pas pourquoi il fait -il faut l'inscrire dans une démarche.**

WISC. Le Wechsler Intelligence Scale for Children ou WISC est un test de quotient intellectuel pour les enfants de 5 à 15 ans, qui évalue les différentes aptitudes intellectuelles essentielles aux processus d'apprentissage dont l'intelligence émotionnelle des enfants.

● **Cartes mentales.** La carte mentale permet de faire travailler les deux côtés du cerveau (le côté gauche associé à la logique et le côté droit associé à l'imagination), de comprendre plus rapidement une situation, d'établir des liens entre des idées, de capter promptement des infos par l'ajout de couleurs et d'illustrations, de mémoriser et de restituer l'information, de travailler en équipe.

● **Prendre de la distance oui... mais surtout de la hauteur.** Il nous faut prendre de la hauteur permettant de modifier notre perception de l'événement afin de transformer nos réactions et d'intégrer de nouveaux comportements. Prendre de la hauteur de vue permet d'être moins dans la réaction (résultat de nos émotions brutes) et plus dans la réponse (fruit d'une émotion passée au filtre du raisonnement).



dominante de l'enfant n'est pas tournée vers le professeur, l'enfant aura tendance à se tourner pour bien entendre et s'attirer des remarques du professeur.

PARCOURS LANGUES, NOUVEAU LYCÉE, NOUVEAU BAC, ÉTUDES SUPÉRIEURES...

LA POLITIQUE PÉDAGOGIQUE DE L'AEFE

FABRICE ROUSSEAU, CHEF DU SERVICE PÉDAGOGIQUE

L'équilibre de 3 principes :

- ◆ **Le respect des textes du ministère de l'éducation nationale** française qui ont permis l'homologation de l'établissement. A ce titre, ce sont les directives du MEN dont les critères de l'homologation détaillés dans la note de service du 5 juillet 2018 du BO de l'Education nationale.
- ◆ **L'adaptation au contexte local dont la première est les attentes des familles** qui souhaitent scolariser leurs enfants dans un établissement français. On ne remet pas en question les principes ou orientations de l'Education nationale mais on recherche des compromis pour satisfaire l'intérêt des élèves.
- ◆ **L'intérêt des élèves** : En tant qu'inspecteurs pédagogiques généraux ou inspecteurs de l'éducation nationale détachés auprès de l'AEFE, nous sommes garants de l'intérêt des élèves. Veiller, par exemple, à ce qu'ils n'aient pas de semaine trop lourde ou qu'ils puissent réussir les examens français auxquels ils vont se présenter.

Les réformes de l'Education nationale

Les premiers textes de réforme sont des projets **d'aménagement de contenus d'enseignement de français, de maths et d'éducation morale et civique pour les cycles 2, 3 et 4** (CP à 6ème). Parfois les clarifications entraînent des changements conséquents. Nous les transmettrons à l'ensemble des établissements du réseau avec quelques conseils d'adaptation aux enseignants de l'élémentaire et seront à mettre en oeuvre dès le 1er septembre.

La réforme du lycée à l'horizon 2021

Le changement nécessitera de nouveaux programmes, une nouvelle clé de répartition horaire et une organisation du lycée repensée pour respecter la volonté du ministre **d'un seul bac général, des spécialités et un oral qui aura lieu en français**.

Nous avons déjà les grandes lignes de ce bac que nous devons mettre en oeuvre. Si on veut que la réforme porte ses fruits nous

devrons être en mesure de dispenser le plus grand nombre possible d'enseignements de spécialité mais en fonction des contraintes en ressources humaines dont nous disposons dans les établissements. Autant d'inconnues qui vont être résolues, on l'espère, pour la fin de l'année civile 2018.

Des décrets, des textes d'application sont attendus début 2019 sur lesquels nous pourrions travailler et ensuite retourner vers les équipes des établissements. L'ensemble des inspecteurs de l'AEFE se mobilisera pour expliquer, sur le terrain, la réforme du lycée.

Des inconnues de taille

- ◆ **Que vont devenir les sections internationales avec l'option internationale du baccalauréat ?** Est-ce que la dimension consubstantielle aux sections internationales que sont les DNL vont rester dans les disciplines actuelles? Est-ce que d'autres disciplines vont pouvoir être ouvertes? Des arbitrages sont en cours.
- ◆ **Les tests de positionnement au début de la classe de seconde** en français et en mathématiques. Ils devraient avoir lieu en septembre et octobre 2018. Ce sont plutôt des évaluations de compétences, permettant de positionner l'élève afin de choisir les enseignements de spécialité qui lui correspondront pour la deuxième partie de la seconde et les deux années du cycle terminal.

Or, nous ne sommes pas en mesure, pour l'instant, de faire passer aux élèves de l'enseignement français à l'étranger les mêmes tests que les élèves en France (évaluations préparées par la DEPP -direction de l'évaluation et de la performance et de la prospective du ministère de l'Education nationale), pas plus sur le premier cycle que sur la 6ème ou la seconde.

Le directeur de l'AEFE a sollicité un entretien avec la directrice de la DEPP pour trouver une solution pour l'année prochaine. Au vu des résultats des élèves au baccalauréat c'est moins une question pragmatique qu'une question de principe que nous essayons de résoudre depuis 8 mois pour que les enfants des établissements français à l'étranger soient strictement traités comme ceux de France.



Nous voulons éviter que des établissements construisent en interne leurs propres tests d'évaluation.

Poursuite d'études supérieures

Sur l'ensemble des bacheliers qui ont passé leur bac à l'étranger l'an passé, 47% étudient en France. *A lire dans la dernière brochure de Campus France

Nous ne savons pas ce que vont choisir nos bacheliers 2018. Il y a des effets de mode. J'ai été en poste à l'ambassade de Chine à Pékin et parmi les promotions de 45 élèves en moyenne du lycée français il y avait une université canadienne qui attirait entre 2 et 15 élèves par an. C'est un choix extrêmement labile.

Sur les 10-15 ans passés, la tendance est que globalement les meilleurs étudiants font leurs études dans le monde entier, quelle que soit leur nationalité et quel que soit leur pays.

La France a développé le dispositif Excellence major, très bon outil pour attirer nos élèves en France.

Nos élèves passent le bac en français, ont des diplômes français mais ne font pas forcément toutes leurs études supérieures en France. C'est le cas de l'Espagne. Des élèves de parents français passent leur bac français et font des études supérieures en Espagne. (C'est étonnant parce qu'ils n'ont pas de section internationale en Espagne au sein de l'enseignement français à l'étranger en raison de difficultés de mise en oeuvre de l'accord bilatéral qui prévoit des mises à disposition d'enseignants de l'Education nationale espagnole, ressources que l'Education nationale espagnole n'est pas en mesure de contribuer.)

Certains pays, comme le Nigéria, exigent un bac local. C'est une illustration assez évidente de la régulation du marché du travail par l'exigence de diplômes nationaux même si cela doit avoir une efficacité très contestable par les faits.

POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'AEFE

FABRICE ROUSSEAU, CHEF DU SERVICE PÉDAGOGIQUE

Valeur d'un bac français

Le diplôme de fin d'études secondaires le plus accepté dans le monde, pour entrer à l'université, est le baccalauréat français.

D'abord parce que nous sommes un pays de tradition étatique ancienne, que notre diplomatie a signé des protocoles de reconnaissance mutuelle des diplômes, à l'exception de quelques rares pays. Beaucoup de pays ajoutent à cette reconnaissance une condition linguistique. D'autres, pays ou universités, rajoutent la note de maths, comme en Amérique du Nord ou en Suisse. Les attachés culturels devront retourner auprès des autorités locales ou universités pour retrouver les bases d'un accord bilatéral de reconnaissance des diplômes pour le nouveau bac, afin de permettre à nos enfants d'étudier dans le pays du monde de leur choix.

Depuis que les premières écoles françaises dans le monde ont été créées, les pays imposent des exigences régaliennes pouvant poser problème et freinent le réseau mondial de scolarisation que nous avons été les premiers à bâtir avec ses propres diplômes, programmes, principes et valeurs. Et la même gouvernance.



Le français, langue des études

Dans plusieurs territoires, en particulier en Amérique latine, la proportion de Français est très faible. Le français n'est donc pratiqué qu'à l'école et qu'en classe.

Ceci nous oblige à la plus grande vigilance sur l'importance accordée à la langue française, langue des examens, langue du brevet, du baccalauréat et de l'oral au baccalauréat 2021 qui sera multidisciplinaire. Tous les élèves devront garantir un niveau suffisant de vocabulaire en français.

C'est également la langue des 47% de bacheliers qui viendront poursuivre leurs études supérieures en France.

**Dans l'éducation la mondialisation est réalisée.
Et il faut s'y préparer.**



Pouvoir régalien, revendication linguistique nationale

Le ministère de l'Education nationale a autorisé l'enseignement français à l'étranger à disposer de +2 h dans l'emploi du temps pour l'enseignement de la langue du pays hôte. C'est peu. Plusieurs pays imposent à leurs nationaux scolarisés dans nos établissements, l'apprentissage de la langue nationale.

Certains pays peuvent imposer 4 ou 5 heures supplémentaires dans l'emploi du temps des élèves. Ainsi, à Barcelone pour étudier 1h le castillan, il faut 1h en catalan, ce qui peut représenter un volume de 6 heures par semaine.

D'autres interdisent à leurs nationaux de suivre un autre programme que le leur. C'est le cas de la France : tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans sur le territoire sont tenus de suivre le socle commun de connaissances et de compétences et de culture, et cela s'impose à tous les établissements, même privés hors contrat, même aux familles qui scolarisent leurs enfants à la maison. Nous avons été un des plus anciens pays au monde à faire de la question éducative une question régaliennne, politique et réglementée. On a beau jeu de critiquer la Chine qui refuse que les enfants chinois soient scolarisés dans les écoles à programme étranger mais c'est la même chose en France !

L'articulation entre les textes de l'Education nationale et les attentes des familles se fait dans le contexte de plus en plus évident et contraignant des législations nationales.

NOUVELLE BROCHURE SUR LES LANGUES

La nouvelle brochure sur l'enseignement des langues dans le réseau AEFE rappelle quelques principes :

- => Plus on parle tôt les langues vivantes mieux on les parle
- => Plus on en parle tôt et plus on en parle.

C'est un processus lié au nombre de langues mais pas obligatoirement au nombre d'heures passées à pratiquer la langue.

Les études de science cognitive nous apprennent que le passage fréquent d'une langue à l'autre permet de mieux distinguer et renforcer la maîtrise des langues chez le petit enfant.

Pour le dire clairement, un enfant faisant 40 minutes d'anglais tous les jours pendant 5 jours apprend plus vite l'anglais que s'il en fait 2 jours pleins dans la semaine. Le fait de passer du français à l'anglais chaque jour, même pour 40 minutes, renforce le français et accélère l'apprentissage de l'anglais.

Les établissements ont mis en place des dispositifs stratégiques d'apprentissage précoce à deux langues, dès la maternelle. Les enfants commencent une langue dès la petite section, une deuxième en MS ou GS. Donc, en CP où le français est la langue de l'école et de l'écrit, les enfants ont déjà deux langues actives dans l'oreille.

Attention : Dans la pratique - et dans l'esprit des programmes de maternelle de 2015-, la grande section ne doit pas être une classe préparatoire au CP mais donner à chaque enfant le goût d'aller à l'école tous les jours. Pour avoir fréquenté l'Asie, je suis très heureux que l'enseignement français à l'étranger ne détourne pas les stratégies pédagogiques pour transformer les enfants en singes savants qui à 4 ans sauraient lire et écrire et compter en 4 langues. Nous devons être attentifs aux besoins et aux capacités réelles de nos enfants.

A partir du CP nous proposons 2 types de parcours :

1/ la section internationale pour les élèves qui ont les meilleures compétences linguistiques car dans son principe même la section internationale est sélective.

Nous aurons 138 sections internationales ouvertes dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger en septembre prochain. Nous insistons pour que les sections internationales commencent dès le CP.

Les SI sont un dispositif de l'éducation nationale, dont la garantie première est la continuité de la scolarité. Les BO de l'Education nationale mentionnent les programmes du cycle terminal. Ces instructions, qui peuvent paraître contraignantes, sont une garantie de continuité de l'enseignement des élèves du CP jusqu'à la terminale.

C'est un dispositif sélectif, à fort niveau d'exigence, qui rajoute des heures à l'emploi du temps des élèves. Nous devons être attentifs à ce que ça ne soit pas obligatoire pour tous les élèves de l'établissement. Tous nos enfants ne sont pas capables de suivre une section internationale.

Tous ne le veulent pas d'ailleurs. On peut le voir dans certains pays où la section internationale est obligatoire jusqu'en 3ème pour les élèves d'une certaine nationalité. 80 % d'entre eux l'abandonnent à l'entrée en seconde.

A vrai dire, tant que l'on aura en section internationale une DNL d'histoire-géo (à l'exception du chinois et du coréen où la DNL est la mathématique), il y aura une désaffection des élèves de filière scientifique. Il est vrai que le prochain bac n'aura pas de filière mais ceux qui choisiront la spécialité maths-physique seront peu tentés.

2/ Le parcours PARLE (parcours adapté et renforcé en langue étrangère)

Un texte de la DGESCO permet aux écoles, en France et dans le réseau, de concevoir une stratégie linguistique pour toute discipline du second degré pouvant être enseignée jusqu'à la moitié de son temps hebdomadaire heures élève dans une langue étrangère.

On peut ainsi enseigner en langue étrangère près de 40 % maximum du programme. L'objectif est d'offrir des possibilités de parcours linguistiques à tous les établissements qui en ont les ressources humaines et financières.

Nous avons saisi cette possibilité, hors section internationale et indépendamment du niveau de langue, avec de la DNL élargie. 25% de la semaine seront consacrés à une seule langue étrangère. Soit 3h de langue + 2 à 3h de sciences ou EIST, hist/geo/musique, etc.

Ce parcours est adapté autant aux établissements qu'aux élèves: adapté aux compétences des personnels, aux capacités financières des établissements à en embaucher de nouveaux, aux capacités des enseignants à se former pour augmenter en compétence linguistique.

En CP, CE1, CE2 => 20 % de la semaine en langue étrangère

En cycle 3 et 4 (jusqu'en 3^{ème}) => on passera à 25 % de la semaine.

Au lycée, les sections européennes et orientales sont la continuité logique du parcours PARLE, en attendant de savoir ce qu'elle deviendront dans le bac 2021.

Il faut répondre à la demande de plus de langues mais le faire avec finesse, en respectant les temps d'apprentissage des enfants, leurs besoins physiologiques et leurs capacités cognitives : on ne peut pas les mettre à 3/3 sauf les enfants bilingues. *Les enfants bilingues sont à 90% les enfants de famille bilingue. Le bilinguisme c'est la double langue maternelle quand, à la maison, on parle deux langues dès la naissance.

Notre objectif est de monter les compétences linguistiques des élèves qui nous sont confiés dès la maternelle et leur permettre d'aller faire des études supérieures dans ses langues.

Le dispositif PARLE permet de diversifier les parcours linguistiques des élèves. C'est aussi un excellent moyen d'attirer de nouvelles familles et donc de nouveaux élèves dans les établissements.



TABLE RONDE avec les personnalités invitées



Christophe BOUCHARD DIRECTEUR DE L'AEFE

Nous sommes dans un moment intermédiaire, la réflexion est en cours. Les consultations des syndicats, des parents d'élèves ont commencé. Le président attend des propositions dans le courant de l'été en vue de décisions qui seront prises à l'automne.

Les objectifs

La commande de départ du président, exprimée dans le discours du 20 mars, dresse une perspective sur la nouvelle politique de la francophonie et du plurilinguisme. C'est la question des moyens qui en a été l'origine mais, avant tout, elle exprime l'ambition de maintenir et accroître le réseau dont tout le monde souligne la qualité et l'intérêt de sa double mission de scolarisation et d'influence culturelle. Il doit doubler d'ici 2030 tout en maintenant la qualité et en trouvant des éléments de soutenabilité pour que cet effort soit possible. Aujourd'hui, son mode de financement est essentiellement mixte et doit prendre en compte la maîtrise des frais de scolarité payés par les familles d'une part, et l'effet de levier des moyens de l'Etat, engagé dans une politique de réduction des déficits publics. Le développement doit se faire avec d'éventuels financements tiers.

Quels aménagements devons-nous mettre en œuvre pour aller vers cet objectif, sachant que les problématiques ne sont pas complètement nouvelles, comme le montre le rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2016 sur le sujet.

Les points de réflexion

1/ Le label de qualité, l'homologation, qu'offre l'enseignement français. Quelle offre éducative devons-nous proposer pour nous adapter au public actuel et susciter un nouveau public ? L'essentiel de la croissance se fera avec les publics étrangers mais si le potentiel existe dans certaines régions du monde, notamment francophones, il faudra susciter la demande ailleurs. Toute une réflexion pédagogique est menée autour de la politique des langues, du nouveau bac et la création d'un nouveau bac international français.

Comment maintenir la qualité des nouveaux établissements attirés par des perspectives commerciales ?

2/ Qualité des moyens humains : Comment faire évoluer les règles sur la répartition titulaires - non titulaires, les différents régimes des titulaires, où trouver et comment former de nouveaux enseignants...

3/ Structure des établissements : Doit-on toucher aux 3 grandes catégories (EGD/conventionnés/partenaires) ? Doit-on les faire évoluer au delà de la respiration naturelle du système ?

4/ Les financements : Comment mieux procéder entre les moyens de l'Etat et ceux des parents, doit-on aller vers des tarifs en fonction des revenus des familles ? Comment maintenir en corollaire une politique forte de bourses ?

5/ Les offres parallèles au réseau homologué français et en français : Le président a demandé une augmentation des établissements FranceEducation (programmes nationaux avec une section francophone)

à 500 en 2022, les autres établissements plus ou moins sur programme francophone, les systèmes locaux dans les pays francophones,...

Le débat des opérateurs et des ministères se focalise sur ces questions et chacun apporte sa contribution.

Samantha CAZEBONNE DÉPUTÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Pour qu'une réforme soit bien accueillie, chacun doit y être associé et pouvoir s'exprimer. Il faut le temps de cette réforme ambitieuse. J'y apporterai ma contribution avec **la mission qui m'est confiée par le premier ministre**. Elle nécessite une association collective des parties prenantes, personnels, associations de parents, élus. Nous n'avons pas le même timing et je pourrai donc m'appuyer sur les premières propositions formulées par l'administration. Je pourrai les compléter, voire proposer d'autres pistes. L'idée est d'arriver au même objectif et que cette réforme associe le terrain.

Jean-Christophe DEBERRE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

Nous avons une attention commune à la politique extérieure de la France. Dans son discours du 20 mars, le président de la République a posé, pour la première fois, une ambition chiffrée à l'enseignement français à l'étranger en en faisant un élément de politique francophone de la France. L'enseignement français à l'étranger est l'élément solide du dispositif quand on réfléchit à une politique d'influence. Mais **nous avons tout intérêt à être prudents et lucides. La demande d'enseignement français n'est pas aussi présente, uniforme et continue qu'on pourrait le souhaiter. Nous ne sommes pas seuls et il y a des facteurs limitatifs à cette ambition.** Les parents d'élèves sont les premiers à devoir réfléchir à cette question car ils sont engagés, parfois *indignés*. Ce sont des militants. Est-ce que notre système scolaire mondialisé est capable de répondre à la demande dans les conditions actuelles ? Les adaptations à la marge n'auront aucune chance.

Plusieurs champs de questionnement

La valeur de ce système : c'est la question de la norme française, de la référence dans les contextes internationaux. Quelle est notre exigence mutuelle pour garantir cette valeur devant les parents ? Quel suivi et quelle évaluation de nos établissements ? Plus nous serons dans la concurrence mondiale plus les familles seront exigeantes. La question de l'adaptation de l'homologation est posée. La valeur a des conséquences en terme de moyens : de bons professeurs, en quantité suffisante professeurs détachés et professeurs locaux bien formés dans une institution scolaire qui inspire confiance aux familles. Aujourd'hui, les superbes résultats au bac (100% de réussite, 87, 90 % de mentions) ne suffisent plus. Il faut produire des éléments de redevabilité en direction des familles : la mobilité internationale, le bien-être, le bonheur de vie scolaire...

L'économie du système

Il y a globalement deux modèles dans l'enseignement international :

Le modèle étatique (le nôtre est le plus fort) et le modèle libéral, privé et totalement autofinancé. Il occupe déjà l'essentiel du paysage. La France est entre les deux : elle fait monter la température de l'autofinancement mais les moyens publics restent importants. Si on veut garder un système piloté, il faut que la puissance publique continue de s'y investir de façon suffisamment importante.

Nous devons convaincre de plus en plus fortement les parents que ce que l'on offre à leurs enfants mérite qu'ils soient dans nos écoles.

L'architecture du système français à l'étranger

Vous avez le cœur administré du dispositif, *établissements en gestion directe* à l'Agence et *en pleine responsabilité* à la MLF. Puis les *conventionnés* qui sont en fait les vrais partenaires, à qui on octroie des moyens.

Les *partenaires* sont des établissements plus ou moins éloignés et le président de la République dit clairement que le développement du dispositif s'appuiera sur eux. Or, le système français deviendra dépendant d'initiatives locales les moins maîtrisables. Les partenaires demandent une énergie folle en terme d'accompagnement, de conseil et les écarts de culture, de gestion et d'acceptation de ce que sont les principes français ne sont pas toujours au rendez-vous.

Les conditions de développement du dispositif de l'EFE sont inversement proportionnelles aux moyens qui sont aujourd'hui affectés à sa sécurisation. **S'il n'y a pas de déplacements de ressources pour assurer au mieux la valeur, pour assurer la continuité de l'ensemble alors il n'est pas exclu qu'on soit un peu comme les empires qui se font par le centre et se défont par les périphéries.** Dans les périphéries, les partenaires qui sont les plus grands défenseurs du dispositif d'enseignement français sont ceux qui, non seulement en acceptent les principes, mais les demandent. C'est vraiment la clé de l'avenir.

Frédéric Petit, député des Français à l'étranger

Le réseau, ce n'est pas seulement les EGD. Hormis ceux du Maroc et de la Tunisie, qui ont un sens historique, il en reste 40 dans le monde. **Il faut avoir une vue d'ensemble objective du réseau. Les partenaires en sont la grosse majorité et le cœur de notre travail de réflexion est le partenariat.** Un partenaire homologué a déjà fait un effort énorme pour appartenir au réseau, être

homologué. Nous devons aussi soutenir le label France éducation, les FLAM.

La France a un projet différent des autres pays. Elle est de tradition jacobine mais doit être en capacité de gérer ce partenariat d'établissements homologués.

Samantha Cazebonne : nous nous félicitons des résultats au bac mais aujourd'hui nous avons des élèves de filière scientifique qui intègrent des universités prestigieuses avec 3 ou 4 de moyenne dans les matières dominantes parce que les langues compensent. Ne doit-on pas intégrer dans cette réforme des points d'amélioration de notre fonctionnement ? Il en va de même pour l'évaluation des enseignants. Devons-nous satisfaire du postulat actuel, l'améliorer ? Par une lettre de mission, par exemple, en fixant des objectifs ambitieux dans ce réseau. Cette réforme doit apporter une exigence pour tous.

Olivier Cadic, sénateur des Français de l'étranger

Il ne faut pas se masquer que l'enseignement international est un marché, un business. Actuellement l'Etat fait du business...

Je vois qu'en 10 ans le nombre d'écoles anglaises ou américaines a progressé de 7000 écoles. Notre réseau, lui, totalise au mieux 500 écoles, soit 1 école française pour 20 écoles anglaises.

Nous devons nous fixer un objectif ambitieux, si on veut continuer à exister. Je suis ravi de la décision du président de la République de doubler à destination 2025. On ne peut pas le retarder à 2030 parce qu'à 10 ans, on ne fera rien. Lorsqu'on regarde *the big picture* que voit-on ? L'école du riche, anglaise, américaine, 3 fois plus chère que nos frais de scolarité. Et l'école du pauvre, l'école coranique, dont personne ne veut voir le développement.

Nous sommes la 3ème voie. La question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir ce qu'est l'enseignement français à l'étranger. Ce que nous voulons défendre, c'est le respect des valeurs, les lumières, la mixité sociale. L'Etat doit-il continuer à faire du business à l'étranger ? Ne devrait-il pas laisser des personnes privées faire du business et se concentrer sur le respect des valeurs et notre influence ?

Jean-Yves Leconte : Nous avons progressivement hiérarchisé les problèmes : le sentiment de désengagement de l'Etat, les plafonds d'emploi, les bourses scolaires, une politique qui permette à tous les Français d'avoir accès à l'enseignement français à l'étranger. Au final, aucun de ces problèmes n'est réglé. Le doublement est une bonne nouvelle s'il y a des moyens publics supplémentaires. Une réorganisation des moyens existants ne suffira évidemment pas.

En réponse à l'intervention d'Olivier Cadic, **en éducation, il n'y a pas de moyen de gamme entre le Premium anglo-saxon et les écoles coraniques.** Nous ne pouvons pas être dans une compétition avec les écoles anglo-saxonnes - tout en sachant que les parents qui pourront payer chez nous, pourront aussi probablement payer ailleurs. Il faut construire la spécificité de l'enseignement français sur d'autres motivations que la piscine ou les activités extra-scolaires. Pour faire face à des frais de scolarité qui augmenteront nous devons une politique de bourses multipliée si on veut des Français dans le réseau.

Christophe Bouchard : nous ne pouvons pas comparer l'importance qu'ont les zones d'influence anglophone et francophone dans le monde. Il faut certes favoriser les créations d'établissements mais **il n'y a de business que s'il y a un marché. A nous de voir comment faire évoluer le modèle de l'enseignement homologué pour attirer plus de familles et susciter ce marché.** Il y a aujourd'hui des projets dans le Maghreb et en Amérique latine mais si on veut passer à une autre échelle il faut travailler sur l'évolution de l'offre.

Il reste aussi toutes les autres possibilités, label FrancEducation, etc.

Jean-Christophe Deberre : **La vraie source de développement de l'enseignement français est la francophonie et l'Afrique francophone.** Nous devons nous pencher sur d'autres modèles d'organisation scolaire permettant de rapatrier des populations urbaines moins argentées et que l'enseignement français fait hésiter, pour des raisons économiques, fiscales, souveraines. Ce n'est pas la mixité sociale qui disparaît (D'ailleurs, elle n'a jamais véritablement existé). C'est la tranche supérieure de revenus qui se rétrécit. Les revenus sont en train de diminuer.

Cours particuliers

Florence Houdayer, Dusseldorf : On se félicite des résultats du baccalauréat mais 50% d'élèves suivent des cours particuliers, en présentiel ou sur des plateformes. C'est une donnée importante externe à intégrer à la réflexion sur la réforme.

Manel Dridi, présidente du Comité directeur de l'APEEFST, Tunisie :

Les parents d'élèves sont très attachés au réseau. Ils sont aussi exigeants parce qu'ils y croient et y sont par filiation culturelle depuis la 2e voire 3e génération. Nous sommes dans un tournant, dans un contexte économique difficile pour l'Agence et les familles notamment en Tunisie, avec un dinar qui dévalue et une augmentation permanente des frais de scolarité. Cette inquiétude croissante de l'avenir se traduit aussi en cours particuliers qui commencent dès la 6e aujourd'hui. Dans ce climat anxiogène de réforme, la position des associations de parents d'élèves est difficile devant ceux qui s'appellent « révoltés ». On nous critique, on ne nous trouve pas assez virulents. L'administration a tendance à se replier sur elle-même. Il est urgent de nous associer, pour contribuer à l'apaisement et faire avancer les choses ensemble, dans l'intérêt des élèves.

Jean-Christophe Deberre : Les cours particuliers sont la névrose du système français et c'est une névrose coûteuse puisque elle détourne du financement des écoles une masse d'argent absolument colossale, qu'on a commencé à chiffrer. C'est une névrose parce qu'on n'a pas trouvé le psychanalyste pour la soigner ! Notre corps enseignant dans les établissements n'est pas assez fort pour convaincre les parents qu'ils n'ont pas raison de payer des cours particuliers.

Ainsi, la réputation d'un de nos établissements suffit aux professeurs à lever de 50 à 80 dollars l'heure de cours particulier alors que c'est la bonne réputation des établissements d'enseignement français qui autorise - en marché libéral - ces professeurs à cette activité. Le piège est incroyablement cruel : il détourne à l'extérieur de la valeur, de l'énergie, du talent attendus dans les établissements. Nous prenons des initiatives pour rapatrier, internaliser ces cours mais c'est difficile. Ils croissent en proportion parallèle à l'inquiétude de la classe sociale favorisée des familles, souvent nationales, qui fréquentent nos établissements. Elles sont dans une insécurité psychologique, économique, politique qui les conduit à déplacer une partie importante de leur budget domestique vers les 5-6000 € annuels de droit de scolarité et tous les frais annexes (les voyages linguis-

tiques, les équipements numériques) et augmentés du coût des cours particuliers. Nous devons rapatrier cette confiance et faire comprendre que la meilleure cure c'est celle que l'établissement apporte aux parents. Leurs enfants sont heureux, fiers de leur école. Nous ne pouvons plus laisser se creuser ce déficit de confiance qui est le contraire exact de ce qu'un projet éducatif doit être.

Rhizlane El Khiati, Mohammedia : Nous avons bien compris l'importance de la **formation des personnels en contrat local** au vu de la conjoncture actuelle. Elle devrait être homogène et diplômante.

La problématique des **cours particuliers** est aussi liée à certains enseignants qui ne donnent pas du tout satisfaction et c'est de notoriété publique. Nous attendons de l'institution, plus de formation, de suivi et de contrôle.

Enfin, certaines matières véhiculent des contenus culturels importants, des valeurs. Les titulaires sont importants pour les transmettre.

Réseaux sociaux, « indignés »

Jean-Christophe Deberre : Vous associations, fédération de parents d'élèves, êtes dans un inconfort croissant parce que vous représentez, vous incarnez la démocratie scolaire.. Vous avez accepté une sorte de sagesse, d'équité, de raison qui ont déserté le champ parental, surtout dans des établissements en proie à des difficultés. **Le passage du débat aux réseaux sociaux où tout se joue, c'est à dire, rien, où tout se dit, c'est à dire n'importe quoi, où tout se décide, c'est à dire le contraire de l'intérêt des enfants**, est une perte énorme de temps, la dépense juridique, à la charge des parents - qui ne s'en rendent pas compte - augmente dans des proportions colossales. Ainsi, au Liban, on arrive, au final, à une décision qui est celle que l'on proposait au départ, à savoir, payer les points indiciaires et les échelons supplémentaires, qui représentent 12 ans d'ancienneté, seront payés sur deux ou trois exercices budgétaires. Nous avons perdu 6 mois, la bagarre a été effrayante, des parents se sont déjugués en insultant l'établissement dans lequel ils scolarisent leurs enfants, pour arriver, au bout du compte, à la seule décision qui méritait examen. Les comités de parents, les associations sont dépassées parce qu'on ne fait pas le poids quand on représente un enseignement

raisonnable par rapport à des réseaux sociaux qui ne le sont pas et qui se déchaînent dans un déluge de passion. L'enseignement français est l'exutoire de problèmes locaux, nationaux, régionaux qui ne trouvent pas de solution. C'est aussi une leçon de l'histoire car cet enseignement français représente un pays, une institution forts.

Xavier Gonon : les réseaux sociaux ont été difficiles à gérer également pour la fédération. Ces parents *indignés* voient les associations de parents comme partie prenante dans les tutelles et inféodées au pouvoir. Ils ne comprennent pas le travail au quotidien, le dialogue, la réflexion que l'on mène avec vous. Ne faut-il pas faire une meilleure place aux associations de parents d'élèves dans les instances ?

Jean-Christophe Deberre : Le propre des *indignés* est qu'ils n'ont pas de signature. Ils sont dans l'anonymat et souvent sont à l'intérieur même de certaines associations de parents.

Les parents *indignés* nous prennent soit pour des voleurs soit pour des imbéciles. Si on est des voleurs, on s'en met plein les poches et on ne leur dit pas où va l'argent. Si on est des imbéciles c'est parce qu'on devrait avoir beaucoup d'argent et si on en a pas c'est qu'on n'est pas bon gestionnaire... Ceux-là voudraient qu'on leur remette les clés...

Statut des établissements et services à la carte

François Normant, secrétaire général de la FAPEE : Parmi nos propositions, nous présentons la simplification du statut des établissements en fusionnant le statut de partenaire et de conventionné. La convention serait donc à la carte : Choisir de confier - ou pas - à l'Agence, la nomination d'un chef d'établissement, de DAF, de différents personnels et permettre à tous les établissements de compléter le personnel AEFÉ par des personnels en détachement direct. La facturation serait à la carte en fonction du service rendu.

Christophe Bouchard : Nous y sommes déjà avec les établissements conventionnés et les établissements partenaires, établissements privés à gestion parentale ou pas. Ils ont signé soit une convention soit un accord de partenariat pour formaliser la relation pédagogique avec le système français. A l'intérieur même des conventionnés, il y a déjà des exceptions : 3 établissements conventionnés ont des personnels d'encadrement expatriés mais pas de résidents pour des raisons de réglementation fiscale aux États-Unis et par volonté de l'organisme gestionnaire au Mexique. Dans un établissement, le chef d'établissement est recruté localement.

L'administration de l'AEFE n'a aucune réserve de principe si cette formule à la carte répond à un besoin ou une volonté. Nous sommes pragmatiques à voir le statut le plus indiqué en fonction des situations. Cependant la coexistence résidents/détachés directs, qui aurait pu être une solution, n'est pas possible dans les textes actuels. J'ai d'ailleurs interrogé le MEN sur le sujet.

Le réseau existe aujourd'hui parce qu'il a montré sa capacité d'adaptation.

Xavier Gonon : Je suis content d'entendre que les statuts d'établissement ne sont pas un cadre rigide mais dans les faits, quand les comités de gestion veulent adapter le cadre de la Convention et avoir quelques aménagements, cela reste compliqué.

Corrine Petit, Singapour : Nous avons lancé un projet *French Passerelle* pour accueillir les non Français. Nous devons montrer aux familles que le baccalauréat a une réelle valeur. Même les Français ne réalisent pas qu'avec un bac français on peut entrer dans toutes les universités du monde. A l'inverse un étudiant qui a un IB aura plus de difficultés à faire des études en France.

Les écoles anglaises ont un département marketing qui vend l'école. Nous avons décidé de rentrer en compétition avec les écoles qui offrent l'IB et aller récupérer les

familles françaises qui y sont et attirer les étrangers.

La place utile des représentants de parents

Catherine Terraz, Lagos : Vous devez vous appuyer sur les anciens élèves et les parents d'élèves, ambassadeurs et militants du réseau.

Le réseau se développe et tient en bonne partie grâce aux parents d'élèves. Il faut reconquérir la confiance parentale là où le tissu se déchire, construire un mode de dialogue qui soit productif, constructif, apaisé. Les parents ont un rôle énorme à jouer.

Anne Lacombe, La Haye : Même si les relations sont excellentes avec la direction, il faut que l'association de parents d'élèves soit considérée comme un réel interlocuteur. Minoritaires dans les instances, nous avons l'impression d'être peu entendus. Certaines équipes de direction ont du mal à entendre notre rôle de coéducateurs, en étant dans le schéma de l'enseignement français à l'ancienne avec des personnes qui savent, qui sont chargées de l'éducation de nos enfants et les parents à qui on dit "faites-nous confiance". Nous faisons confiance parce que nous avons affaire à des professionnels, que nous soutenons l'éducation à la française, mais nous vivons avec nos enfants, nous échangeons sur l'école. Nous avons, nous-mêmes, été à l'école, nous avons voyagé, nous avons parfois étudié dans différents systèmes scolaires et nous avons un retour très intéressant à faire. Nous sommes partie prenante dans l'éducation de nos enfants. Il est fondamental que l'on trouve cette place utile des représentants de parents dans le nouveau schéma de l'AEFE.

Autre point : L'importance de la communication. C'est un vecteur essentiel. Les parents subissent les changements de l'Éducation nationale, de l'AEFE qui s'enchaînent et nous avons besoin d'être très bien informés sur toutes ces mesures.

Olivier Bastet, Santiago : En n'écouter pas les parents des APE qui ont de l'expérience, connaissent le prévisoire, on fait le lit des parents indignés.

Virginie Royer, Londres : L'APE a un double rôle - La représentation des familles, rôle pour lequel nous sommes élus dans les instances..et les autres activités telles que notre campagne de fundraising, l'organisation des fêtes de fin d'année dans les primaires, le concours d'art, la bourse aux livres... tout ce qui crée du lien, rend service aux familles, participe au bien être de la communauté scolaire et ajoute à l'identité de notre établissement.

Le premier rôle est assez ingrat et peu reconnu aujourd'hui. Pourtant c'est le seul rôle décrit dans les fameux textes. C'est celui qui nous donne notre légitimité. Mais aussi sans réel poids c'est certain.

Le deuxième, c'est celui qui n'est pas dans les textes mais qui est aussi essentiel. Ce sont tous ces petits plus, décrits nulle part mais qui font la richesse de nos établissements et de nos communautés. Parfois pris comme un dû par certains ou dont la portée est minimisée par d'autres.

Ces 2 grands axes sont tout aussi importants l'un que l'autre, même essentiels. Parfois, nous oublions que nous avons été élus pour représenter les familles avant toute chose. Le reste pourrait être fait sans être élu. Mais sans tout le reste, nos établissements ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui.

C'est pourquoi il est si important que la réforme de l'AEFE donne plus de place aux parents sinon ils vont se démobiliser et se démotiver. Et si le premier axe, celui de représentation n'a pas plus de poids réel, le deuxième axe risque de disparaître petit à petit.

R/ Christophe Bouchard : Les parents doivent être informés, associés à la vie des établissements. Ils doivent faire valoir leurs points de vue. Il faut expliquer et renforcer la communication. Elle n'est pas dans les gènes français, nous devons progresser. La réponse institutionnelle d'ajouter un siège aux instances ne changera pas la problématique.

Coéducation : S'il s'agit de dire que l'éducation d'un enfant ne s'arrête pas au seul temps scolaire, c'est une évidence. En revanche, l'éducation est un métier qui nécessite des qualifications et, à l'intérieur de l'établissement, ce sont les enseignants qui assurent cette éducation.

L'école n'est pas une boîte noire. Il faut laisser faire les professionnels dans l'éducation comme dans tout autre secteur d'activité. Le réseau est homologué ce qui signifie que ses établissements suivent les principes et le fonctionnement des établissements de l'Education nationale.

R/ Jean-Christophe Deberre : La communication essentielle est celle de l'établissement dans un pays, dans son réseau. Nous devons saturer la communication locale de projets, de tout le bénéfice que procure un établissement d'enseignement français par rapport à tout autre. C'est une dépense indispensable à la fois pour que les parents soient fiers de leur établissement et pour que reculent toutes les représentations et toutes les faussetés que certains peuvent faire circuler.

Le système français doit apprendre à se perfectionner, apprendre de personnels qui ont connu d'autres systèmes scolaires, d'autres cultures. Ainsi de la maternelle : la recherche la plus pointue nous montre des approches souvent plus performantes que les nôtres. La maternelle est à surveiller : il y a une érosion insidieuse dans l'école française, à la base, qui peut être dangereuse pour l'image même de l'école française, dans ce qui a fait sa réputation et sa valeur ajoutée.

L'école est une organisation sociale.

La coéducation est fondamentale. L'école est une organisation sociale. Tous les parents ont un avis sur l'école, tous les parents sont, chaque année, plus documentés, plus avisés, plus exigeants et ils ont besoin en face d'eux d'un corps professoral beaucoup plus assuré, serein

pour répondre à toutes les questions et être capable de montrer que ce qu'ils font dans la classe, dans leur école, dans leur groupe de travail est bien.

R/ Christophe Bouchard

Communication : les établissements le font déjà. Le lycée français de San Francisco fait chaque année une affiche placardée partout mentionnant toutes les universités internationales dans lesquelles étaient rentrés les bacheliers de la dernière promotion.

Il est clair que la réforme du lycée et du bac qui s'approche va être une formidable occasion pour mieux vendre ce nouveau bac. Les ambassades devront le faire pour le faire valider auprès des autorités nationales ou régionales. En Espagne, un travail immense a été fait par l'ambassade et le service culturel, région par région, pour expliquer le système de notes. Aux États-Unis c'est université par université. Il faudra refaire ce travail pour le nouveau baccalauréat parce qu'il faudra aussi garantir la qualité des notes sur le contrôle continu. Cette réforme est en même temps une réelle opportunité pour moderniser le bac, le rendre plus attractif et le nouveau bac international, sera une nouvelle version de l'OIB. L'OIB était très français avec un sigle que personne ne comprend. Il faut trouver une marque. Les réflexions actuelles prennent en compte la critique selon laquelle l'OIB était trop axé sur les matières littéraires. D'après ce qui se dessine, le baccalauréat international aura plus de matières scientifiques.

Farah Ouezzani, FAPALFE (Espagne) :

- Les lycées MLF ont-ils accès au projet ADN-mobilité ?
- Le responsable de l'UNED pense que la covalidation sera plus facile avec le nouveau bac (Depuis 14 ans le service culturel et les associations négocient pour le bac...)
- Vivier d'enseignants locaux : pourquoi ne pas réintégrer d'anciens élèves à l'issue de leur études supérieures ? Ils connaissent le système et y sont attachés.

R/ Jean-Christophe Deberre : les anciens élèves sont en général assez complètement bilingues et biculturels, donc capables de porter à la fois la culture française et la culture locale et construire des pédagogies adaptées.

Le seul problème est la valorisation salariale de l'enseignement qui n'est pas toujours aussi compétitive qu'on le souhaiterait. Ce sont souvent des femmes qui font ce travail.

Quant à la mobilité, bien évidemment, on l'articule sur des jumelages d'établissements quand on le peut. La mobilité permet d'ouvrir le réseau scolaire français à toutes les formes d'enseignement avec lesquelles nous souhaitons rentrer en coopération. Les établissements ne sont pas des petites bulles fermées sur elles-mêmes mais, au contraire, un grand ballon d'oxygène.

Patrice Menoud, SE-UNSA : Ce réseau n'existerait pas et n'existera pas sans l'expertise des personnels détachés de l'Education nationale.

Alain Schneider, CFDT : Cette réforme va dans le sens d'un approfondissement d'une offre et ne pourra marcher que si réellement toutes les parties prenantes sont associées dans un vrai dialogue.

Pas de doublement d'établissement ou de doublement des élèves sans davantage de moyens publics. On ne peut pas réduire l'enseignement français à l'étranger à un business.

Xavier Gonon :

Merci d'être venus, de si loin pour certains d'entre vous, d'avoir été présents, merci à nos invités d'avoir participé à cette table ronde.

La France a gagné 2-0 donc vous aurez la chance de suivre la demi-finale avec la France !

C'était ma dernière assemblée générale en tant que président de la FAPEE. J'ai été très heureux de ces 4 années de présidence, j'espère avoir pu être la voix des parents et contribuer à la pérennité du réseau et à son avenir.

Clôture de l'Assemblée générale à 17h45

